C.R.I. N° **29** (2004-2005)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 2005

COMPTE RENDU

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

SOMMAIRE

Reprise de la séance 5

Absences motivées 5

Motion d'ordre

Orateurs: M. le Président, M. Miller, M. Wesphael, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. de Lamotte, Mme Cornet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 5

Questions d'actualité 8

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'important retard constaté dans la gestion des recours sur le permis d'urbanisme»

Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Bayenet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Borsus, Mme Defalque 8

Question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'excès de personnel dans certains services de l'administration régionale»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon 10

Question d'actualité de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'attitude de l'exploitant de la décharge du radar suite à la fermeture de cette dernière»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 11

Question d'actualité de M. Ancion à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet de liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays»

Orateurs : M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 13

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les commissions Natura 2000»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 14

Questions orales (Suite) 15

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le retard en matière de perception des contributions des communes et autres établissements publics pour la gestion des forêts»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 15

Question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le projet d'accord de coopération portant création d'un fonds d'indemnisation des dégâts environnementaux liés au mazout de chauffage»

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 17

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les zones de prévention des captages d'eau»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 19

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le contrat de rivière Dendre»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 20

Question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la législation sur l'hébergement touristique et les spécificités architecturales locales»

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet, M. Fontaine, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 22

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les ASBL gérant le site des lacs de l'Eau d'Heure»

Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 25

Interpellations 26

Interpellation de M. Miller à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'attitude de la Région wallonne à l'égard de la Charte anti-OGM»

Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 26

Interpellation de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les réaménagements de l'unité antibraconnage»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Fontaine, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 29

Questions orales (Suite) 37

Question orale de M. Petitjean à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les entraves à la circulation fluviale sur le canal Charleroi-Bruxelles»

Orateurs : M. le Président, M. Petitjean, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 37

Question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la valorisation et le développement du transport par voie navigable à Ronquières»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 38

Communication 40

Questions orales (Suite) 40

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'incapacité du MET à remédier à des situations potentiellement dangereuses pour les usagers faibles»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 40

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les dispositifs de sécurité de l'A8»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 41

Question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le sel d'épandage utilisé sur les axes routiers»

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 43

Question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les péages autoroutiers»

Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 44

Question orale de M. Milcamps à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la taxe sur les logements abandonnés»

Orateurs : M. le Président, M. Milcamps, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, M. Severin 45

Question orale de M. Wesphael à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'annulation de la visite du dalaï-lama en Belgique»

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Bayenet, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique 47

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les conclusions de l'étude McKinsey», par MM. Milcamps et Consorts (Doc. 93 (2004-2005) - N° 1) et par Mme Cornet et Consorts (Doc. 94 (2004-2005) - N° 1)

Vote nominatif 49

Liste des abréviations courantes 50

Présidence de M. José HAPPART, président

La séance est reprise à 14 heures 33 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : MM. les Ministres Courard et Marcourt en mission à l'étranger ; MM. Dardenne, Jeholet, Mathen, Senesael, en mission à l'étranger ; M. Kubla pour raison de santé ; M. de Saint Moulin et Mme Simonis pour d'autres devoirs ; Mme Cassart-Mailleux pour raisons familiales.

MOTION D'ORDRE

M. Miller (MR). – Je demande la parole par motion d'ordre.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Conformément à l'article 35 de notre Règlement, j'ai, en tant que membre, le droit de demander la parole par motion d'ordre et j'ai droit à cinq minutes pour pouvoir m'exprimer sur la question.

Je reviens, effectivement, Monsieur le Président, sur la décision que vous avez annoncée ce matin, à savoir que la question d'actualité que j'entendais poser, question relative à l'octroi d'une licence d'armes, était supprimée et ne pouvait donc pas être développée à la tribune de notre Parlement.

Je regrette profondément la décision que vous avez prise qui ne me paraît pas réellement fondée. Je la regrette profondément, parce que ce dossier est dans la presse depuis quinze jours, beaucoup de personnes se sont exprimées, la ministre elle-même a fait connaître plusieurs fois son avis, des ministres fédéraux, et non des moindres, se sont exprimés, la présidente du cdH, parti de la majorité, s'est également exprimée et, finalement, le seul endroit où on ne pourrait pas s'exprimer, où on ne pourrait pas débattre de ce dossier, ce serait l'Assemblée que vous présidez.

Vous avez fait, je pense, référence à une décision prise en Bureau de l'Assemblée. Le MR respecte les décisions prises au niveau du Bureau puisque, à aucun moment, le MR n'a contrevenu par rapport à la notion de huis clos.

Je suis membre de la commission, j'ai été saisi d'un ensemble de dossiers qui concernaient les six mois précédents, donc le deuxième semestre de l'année 2004, et à aucun moment, je n'ai prononcé le moindre mot à propos duquel on pourrait me reprocher d'avoir rompu le huis clos.

La commission n'a pas été saisie du dossier de la licence. Dès lors, estimer qu'il doit y avoir huis clos, qu'il doit y avoir respect de ce huis clos par le parlementaire, est légitime lorsque la commission se sera réunie et que nous en aurons débattu et parlé.

Cela étant, je trouve que, à partir du moment où des éléments sont mis en question par rapport au bien-fondé de ce dossier, à partir du moment où il est de notoriété publique que le ministre-président du Gouvernement wallon a refusé l'octroi de cette licence précédemment et que, cette fois, le Gouvernement marque son accord, et qu'il est de notoriété publique que le Gouvernement wallon va se prononcer, en son sein, demain, sur la question, je trouvais tout à fait légitime qu'un parlementaire, qu'un député wallon puisse poser une question à ce sujet.

Donc, je précise que le MR a toujours été attentif au développement des entreprises wallonnes, qu'on ne nous fasse pas ce procès-là, mais nous avons toujours été attentifs également à l'aspect éthique et démocratique de ce type de dossiers.

Des questions sont posées à ce sujet. J'estimais qu'il était de mon devoir de parlementaire, qu'il était de mon devoir de député wallon, de mon devoir de membre de la commission de contrôle de poser une question au Gouvernement à ce sujet.

Et je vous demande instamment, Monsieur le Président, de convoquer la commission de contrôle de l'octroi des licences d'Armes. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – Merci, Monsieur Miller, je peux vous dire que je suis tout à fait d'accord avec votre proposition.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je ne peux que souscrire aux propos de M. Richard Miller.

Je pense que, outre le fait de la nécessité, si vous le souhaitez, de convoquer cette commission *ad hoc* telle qu'elle est prévue par notre Règlement sur cette question, il y a aussi un certain nombre d'éléments nouveaux dont nous n'avions pas nécessairement connaissance, il y a quinze jours, trois semaines, sur la situation en Tanzanie. Éléments nouveaux que nous pouvons effectivement donner à la ministre et, en tout cas, en discuter.

Donc, je soutiens évidemment la proposition de la tenue de cette commission, même si je peux regretter effectivement que nous n'ayons pas l'occasion d'en débattre en séance publique du Parlement. Objectivement, qu'avons-nous à cacher encore lorsqu'on voit à quel point la ministre de tutelle de ce dossier s'est exprimée en long et en large sur les tenants et les aboutissants de cette affaire ?

Je souhaite donc aussi que cette commission puisse se réunir. Et puisque la question a été posée pour la séance de ce jour, il me semble évident que cette commission doit se réunir aujourd'hui, voire demain matin au plus tard, si nous voulons ôter toute forme de suspicion dans cette affaire. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, nous avons déjà eu un très long débat de près de trois quarts d'heure à la Conférence des présidents sur la façon dont nous devions donner l'occasion aux parlementaires d'interroger la ministre sur la licence octroyée en faveur de livraison de matériel pour fabriquer des armes à la Tanzanie.

Les membres qui étaient présents se souviendront que j'avais fait la proposition, au nom du Gouvernement, que la ministre s'explique rapidement en commission, parce que je suis bien conscient, pour avoir moi-même exercé ces responsabilités, que six mois après, lors du rapport global, cela a un peu quitté l'actualité et cela ne répond pas nécessairement, dans des cas plus délicats, à l'exigence d'un contrôle parlementaire. J'avais fait cette proposition. À l'unanimité, la Conférence des présidents n'a pas jugé utile d'utiliser cette procédure rapide et a simplement dit que le problème serait renvoyé en son temps lors d'un examen de différents autres dossiers.

Je pense aujourd'hui qu'un ensemble d'éléments nouveaux, l'intervention – critiquable, selon moi – du ministre des Affaires étrangères, dans la forme, en tout cas, est un élément nouveau, l'intervention du Premier ministre également qui vont avoir, comme conséquence, que, demain, le Gouvernement wallon va évoquer la question. Mais je pense que, dans la foulée immédiate de cet examen par le Gouvernement, la commission du Parlement pourrait effectivement entendre la ministre dans ses explications.

Je reste persuadé, et je remercie tous les membres qui, en tout cas, de mon temps, ont respecté scrupuleusement la confidentialité, que le débat public n'est pas le bon débat.

C'est un secteur délicat. Les concurrents sont déjà à l'affût pour succéder aux licences qu'on ne donne pas. Les dossiers contiennent des éléments confidentiels, à la fois géopolitiques, stratégiques de l'entreprise ou techniques. Et donc, si on a régionalisé la matière, c'est pour rompre avec cette habitude condamnable, à savoir que les Flamands, systématiquement, faisaient de ces questions un problème communautaire et interrogeaient le ministre Louis Michel qui avait en charge, dans le Gouvernement fédéral avant la régionalisation, l'octroi de pareilles licences.

Et si on s'est battu pour que cela soit régionalisé, c'est justement pour que nous puissions, nous-mêmes, ne plus être victimes de ces accusations communautaires d'autant plus faciles qu'on attaquait toujours les licences wallonnes et qu'on ne disait jamais rien sur les licences flamandes. Pourtant un composant électronique pour un missile, cela fait autant de dégâts qu'une simple cartouche.

Donc, très sagement, notre Parlement a décidé de contrôler ce type de questions, mais de façon délicate et à huis clos.

Je propose de ne pas créer une jurisprudence inverse en évoquant la chose comme vous l'avez, en tout cas, souligné en séance publique, mais que, très rapidement, d'ici la fin de la semaine, la ministre soit à disposition de la commission, convoquée après que le Gouvernement aura procédé à un dernier examen du dossier.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, je pense que la sagesse de l'histoire que M. le ministre-président nous a évoquée dans la proposition qui est faite aujourd'hui est telle, parce qu'il connaît effectivement, de par ses fonctions précédentes, la jurisprudence.

Et si, effectivement, personne ne refuse le débat, il y a effectivement la confidentialité d'un certain nombre de notions dans les dossiers qui ont été évoqués. Et à partir du moment où on accepte le huis clos et qu'on accepte le passage de la question en commission, personne ne s'y oppose. Et la ministre, comme M. le Ministre-Président vient de le dire, est dispo-

nible pour venir en huis clos en commission évoquer cette question, tout en sachant qu'il y a des notions de confidentialité, qu'il a des notions géopolitiques et géostratégiques et qu'il n'est nullement question – je pense que tout le monde en est bien conscient – de dévaloriser ou de défavoriser des entreprises wallonnes par rapport…

Mme Cornet (MR). – Cela n'a jamais été notre propos.

M. de Lamotte (cdH). – Je ne le dis pas, Madame Cornet.

Il ne s'agit pas de défavoriser des entreprises dans une matière qui est éminemment sensible et auquel tout le monde est attentif.

Et donc, nous sommes prêts à nous rallier à la suggestion du ministre-président.

M. le Président. – Merci, Monsieur de Lamotte. Je proposerai donc à mes services de prendre contact d'urgence avec le président de la commission *ad hoc*, à savoir M. Smal, de façon à ce qu'il convoque cette réunion et qu'il le fasse en huis clos. Et ce sera M. Janssens qui présidera cette réunion. Mais il est évident que cette réunion se fera, bien sûr, à huis clos pour respecter le caractère de confidentialité de ce type de matière, confidentialité sur laquelle d'ailleurs, M. Kubla était parfaitement d'accord lorsqu'il était membre de l'Exécutif lors du précédent Gouvernement.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, nous confirmons le fait que le MR soutient les entreprises wallonnes.

Et nous ne remettons pas en cause le principe du huis clos sur cette question. Par contre, ce qui nous étonnait, c'est de ne pas pouvoir avoir de réponse du Gouvernement aux questions légitimes que nous nous posons sur le dossier étant donné l'évolution de l'actualité et certains nouveaux éléments apparus dans le dossier.

Donc, concrètement, Monsieur le Président, quand et où se réunit cette commission ?

M. le Président. – Madame la Vice-Présidente, vous n'êtes pas sans savoir que les présidents de commissions ont une extrême liberté quant à la fixation de la convocation des commissions qu'ils président, il en va de même des présidents de commission qui appartiennent à votre groupe.

Ceci dit, il sera fait référence, par mes services, dans la communication que l'on transmettra, à l'urgence de tenir de cette réunion.

À aucun moment, je n'ai voulu empêcher qui que ce soit de l'opposition, de la majorité, de poser des questions à la ministre compétente, mais ce qui ne correspondait pas à la jurisprudence de notre Parlement, c'était de ne pas le faire à huis clos. En ce qui concerne la licence d'armes proprement dite, c'est comme cela.

La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Merci, Monsieur le Président, j'ai bien écouté, bien entendu les propos de M. le Ministre-Président.

J'en retiens que lui aussi a été sensible aux difficultés d'organisation de ces travaux particulièrement difficiles.

Donc, je répète que, pour le MR, il ne s'agissait pas de tirer à boulets rouges – c'est une mauvaise formule – sur ce dossier, il ne s'agissait pas de répandre, dans l'opinion publique, des éléments pour lesquels nous sommes tenus au huis clos, mais l'organisation des travaux fait que la commission de contrôle ne sait pas exercer pleinement et convenablement son travail.

Je retiens des propos de M. le Ministre-Président que lui-même avait été sensible à cela.

Dès lors, je vous remercie si vous pouvez convoquer, le plus rapidement possible, cette commission.

En outre, je vous annonce que je vais déposer un ensemble de propositions pour l'organisation plus efficace des travaux de cette commission.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Simplement une chose, la ministre Simonet, qui n'est pas là parmi nous cet après-midi, tient à vous dire qu'elle est prête, qu'elle se tient à la disposition de la commission pour que, le plus vite possible, cette commission puisse se réunir et que vous puissiez avoir cette discussion à huis clos, comme cela a été dit par le ministre-président. Demain, cela passe en Gouvernement ; soit demain après-midi, soit vendredi au plus tard, la commission pourra se réunir.

Donc, je transmets simplement cette volonté de sa part qui correspond à la vôtre aussi et qui est bien légitime.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare l'incident clos.

La réunion de la commission sera convoquée dans les meilleurs délais, cela veut dire le plus rapidement possible.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'IMPORTANT RETARD CONSTATÉ DANS LA GESTION DES RECOURS SUR LE PERMIS D'URBANISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'important retard constaté dans la gestion des recours sur le permis d'urbanisme».

M. le Ministre Antoine nous a informés qu'il avait demandé à son collègue, M. le Ministre Lutgen, de répondre à sa place.

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

Je rappelle la procédure. C'est deux minutes pour l'interpellant, deux minutes pour le ministre qui répond, une minute pour l'interpellant, une minute pour le ministre pour la réplique et la conclusion d'une minute pour l'interpellant.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, merci de me rappeler le peu de temps qu'il nous reste pour poser des questions, d'autant plus que je dois poser une question sur le fonctionnement d'un cabinet à un ministre qui n'est pas là et c'est un autre qui va me répondre. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

Ce qui est quand même un peu curieux.

Je regrette que le ministre ne soit pas là pour y répondre. Donc, je souhaitais demander à M. Antoine …

M. Bayenet (PS). – C'était l'accord de la Conférence des présidents.

M. Fontaine (MR). – Monsieur Bayenet, la Conférence des présidents peut discuter et décider de tout ce qu'elle veut, il est encore libre à un parlementaire …

M. le Président. – Poursuivez, Monsieur Fontaine.

M. Fontaine (MR). –…de regretter ce qu'elle a décidé.

M. le Président. – Monsieur Fontaine, posez votre question.

M. Fontaine (MR). – Oui.

M. le Président. – Et que les autres vous laissent parler.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le ministre, je souhaitais demander à M. Antoine des explications sur la manière dont fonctionne, aujourd'hui, son cabinet en matière de recours contre les décisions de permis d'urbanisme.

L'article 108 du CWATUP prévoit que le ministre doit statuer dans les 40 jours, mais le décret-programme a modifié le système, puisqu'aujourd'hui, si le ministre n'a pas statué, le permis d'urbanisme délivré par la commune est réputé annulé.

D'après les informations qui sont arrivées jusqu'à moi, il y aurait aujourd'hui 700 dossiers en retard, ce qui, évidemment, cause de graves problèmes aux demandeurs qui ont obtenu un permis et qui voient des recours introduits par les fonctionnaires délégués.

Donc, M. Antoine se plaignait que les procédures étaient trop longues. Le décret-programme devait améliorer tout cela et on constate une chose, c'est qu'aujourd'hui c'est pis que cela n'a jamais été.

On se plaignait parfois, au début de la législature précédente, de retards dus aux fonctionnaires délégués, aujourd'hui, les retards sont dus au cabinet du ministre.

Et je pense, Monsieur le ministre, que c'est particulièrement grave, qu'il faut que des mesures soient prises parce qu'on ne peut pas laisser les candidats à ces permis d'urbanisme dans l'insécurité.

Je pense que le but du Gouvernement doit aussi être de faire avancer les dossiers et, surtout, de ne pas avoir une attitude négative vis-à-vis du secteur de la construction qui, finalement, est le bénéficiaire de cette mesure.

M. le Président. – Merci, Monsieur Fontaine, je vous ai donné 30 secondes supplémentaires pour la perturbation.

M. Fontaine (MR). – Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais essayer de vous répondre, même si, effectivement, cela ne dépend pas de moi directement.

Cela étant, 300 dossiers de recours étaient sur la table de M. Antoine, héritage de son prédécesseur, M. Foret. Premier élément. *(Rumeurs.)*

Attendez, ne me perturbez pas …

M. Fontaine (MR). – C'est faux !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – … sinon, je vais aussi gagner trente secondes, on ne va pas avancer.

M. Fontaine (MR). – C'est faux !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela va déranger M. le Président et toute l'organisation de la séance.

M. Borsus (MR). – En question orale, …

M. le Président. – Monsieur Borsus, laissez intervenir le ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela, c'est le premier élément : 300 dossiers.

Vous dites qu'il y en a 700 aujourd'hui. Pour régler l'ensemble de ces arriérés, un arrêté est en cours d'élaboration. Pour accélérer les dossiers, il faut engager aussi – et vous serez d'accord avec moi – des collaborateurs supplémentaires. Vous savez aussi ce que sont devenus les cabinets en termes de collaborateurs.

Cela étant, je tiens quand même à préciser, qu'à ce jour, M. Antoine s'est, à chaque fois, prononcé dans les délais.

Donc, il n'y a pas eu, contrairement à ce qu'on dit de dossiers pour lesquels il n'y aurait pas eu de décision de la part du ministre. Il a, à chaque fois, répondu en temps et en heure par rapport aux dossiers dans les délais qui lui étaient impartis.

Donc, je crois qu'un arrêté pourra régler, reconnaissons-le, la volonté d'André Antoine d'accélérer l'ensemble des dossiers. On n'a pas fait le décret-programme de simplifications administratives pour arriver à des situations comme celles-là. Il faut engager davantage de personnel aussi pour régler l'ensemble des arriérés. Il en va aussi de l'intérêt de l'ensemble de nos entreprises.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, la Wallonie est une terre de surréalisme.

Et ce que je viens d'entendre aujourd'hui comme réponse, c'est vraiment surréaliste.

Vous nous expliquez d'abord qu'il y avait des dossiers qui venaient du prédécesseur, c'est faux.

Vous nous parlez de 300 dossiers. Mes informations me disent que c'est beaucoup plus que cela. Donc, les autres sont perdus quelque part dans un tiroir, probablement.

Et enfin, Monsieur le Ministre, venir nous dire, aujourd'hui, alors que le Gouvernement est installé depuis de nombreux mois, qu'on n'a pas les collaborateurs en suffisance ou qu'on n'a pas les collaborateurs compétents pour traiter des dossiers et qu'il va encore falloir un arrêté, eh bien, on juge un Gouvernement à sa politique. Excusez-moi, mais ce que le Gouvernement, et en tout cas M. André Antoine, a fait, dans ce cas-ci, c'est tout compliquer alors que cela n'allait pas si mal.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous n'avez pas écouté ce que je disais, parce que vous parliez en même temps. Les 300 dossiers, c'est l'héritage. Je n'ai pas dit qu'il y en avait plus de 300 aujourd'hui ou moins de 300. C'est l'héritage : 300 dossiers.

M. Fontaine (MR). – Il n'y en avait pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Citez-moi un seul dossier sur lequel M. Antoine ne s'est pas prononcé en temps et en heure. Je vous laisse la minute et vous me citez les dossiers pour lesquels il y aurait eu des problèmes à ce niveau-là. Dites-le moi.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je ne suis pas là pour citer des dossiers individuels. Cela doit se traiter à huis clos. *(Réaction de M. le Ministre Lutgen.)*

Mme Defalque (MR). – Si, il y en a.

M. Fontaine (MR). – Mais si, il y en a, Monsieur. Et il a organisé, par le décret-programme, …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous n'êtes pas capable de m'en citer un.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, laissez M. Fontaine achever son interpellation.

M. Fontaine (MR). – Il y en a. C'est clair. Je pourrais en sortir. Il y en a.

Et alors, on organise les choses maintenant pour pouvoir légaliser tout cela et on pourra alors être en retard puisque, de toute façon, la décision sera négative. C'est cela qui est scandaleux. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION DE M. BORSUS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «L'EXCÈS DE PERSONNEL DANS CERTAINS SERVICES DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte, qui l'a retirée vu l'absence de M. le Ministre Antoine.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'excès de personnel dans certains services de l'administration régionale».

M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe répondra en lieu et place de M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, pour vider la question précédente, je propose de poser une question écrite à la directrice générale.

On saura exactement quels dossiers étaient dépassés en termes de délai, mais il n'y en avait aucun – je vous rassure –, il y avait des dossiers en cours, forcément, qui étaient dans les délais à la fin du cabinet Foret. Comme cela, nous aurons, chiffres à l'appui, je les communiquerai au Parlement en réponse au débat qui vient d'avoir lieu.

Monsieur le Ministre-Président, nous avons souvent, à cette tribune – et je pense que c'est sain –, un débat concernant la fonction publique régionale.

Je dois dire qu'en lisant un quotidien, il y a quelques jours, j'ai mal à ma fonction publique régionale, j'ai mal à mon administration régionale. Et si je dis cela, c'est parce que je sais le travail effectué par un grand nombre de services, de personnes, de responsables, de gens qui essayent loyalement, consciencieusement, d'assumer leurs missions. Et c'est évidemment la toute grande majorité des membres de notre administration régionale et des OIP qui en dépendent.

Par contre, quand je lis : *«Jacques* – prénom d'emprunt – *est fonctionnaire et n'a pas travaillé plus de cinq heures depuis le début de l'année»*, je trouve effectivement que ceci mérite débat, non pas la situation de Jacques – que je ne connais d'ailleurs pas – ni la situation de telle ou telle personne individuellement, mais je dois dire que cet article conforte, à l'envi, l'analyse que nous avons développée à cette tribune.

Cette analyse ne portait pas sur Jacques, ni sur le chocolat du même nom, ni sur les heures de travail ou le temps de travail en général, mais cette analyse consistait à dire, au moment où le Gouvernement wallon annonçait un vaste plan de recrutement qui, je le rappelle, succédait aux plans de recrutement précédents, puisqu'il y en avait eu et je peux vous en rappeler les dates lors de la législature précédente : *«Mais, s'il vous plaît, menons une analyse sérieuse, transversale, approfondie, contradictoire de l'état des effectifs, des besoins dans chaque service, dans chaque direction générale.»*.

Et une piste, Monsieur le Ministre-Président … *(Micro coupé.)*

L'article conclut – et je consomme déjà mon temps de réplique –, Monsieur le Ministre-Président, en disant : *«Voilà donc du renfort pour la belote puisque le même Jacques nous annonçait, fort heureusement, que son effectif allait croître dans son service puisqu'on lui annonçait des renforts dans les jours ou les semaines qui suivaient.»*.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je partage la douleur de M. Borsus parce que, effectivement, quand j'ai pris connaissance de cet article stupéfiant d'un fonctionnaire masqué – c'est comme les collaborateurs universitaires de M. Destexhe, ce matin, on vit de plus en

plus dans l'anonymat – qui disait gagner 2.000 euros, annonçant une promotion à 2.500, sans rien faire du tout que de jouer à des jeux de société sur son ordinateur et de participer à des belotes collectives, sincèrement, cela m'a fait mal. Mais je pense – je ne veux pas nier que cela puisse arriver, il y a 10.000 fonctionnaires dans l'administration wallonne, il y en a 10.000 dans les OIP, il y a, peut-être bien, quelque part, quelqu'un de cette septième compagnie de l'administration un peu perdu, un peu isolé – que ce n'est pas généralisé. Heureusement ! Je pense que nous avons affaire à une fonction publique active, moderne, efficace.

Le dernier sondage que nous avons fait vis-à-vis des utilisateurs, donne un taux de satisfaction tout à fait satisfaisant.

Cela étant, il y a sans doute de l'ordre à remettre, des transferts à faire, une mobilité à accroître, des externalisations de fonction, dont a été très friand le MR, à réduire, …

Oui, le MR dans le Gouvernement … *(Rumeurs.)*

M. Borsus (MR). – Le Gouvernement que vous présidiez.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, mais je ne pouvais quand même pas m'opposer à toutes les propositions, au risque de mettre en cause la convivialité d'un Gouvernement.

Et donc, je crois qu'on ne doit pas tirer une conséquence générale de cette situation, mais je serais très heureux de la connaître parce que je ne nie pas qu'il puisse y avoir çà et là des dysfonctionnements. Celui-ci me paraît énorme, mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt du dévouement et de l'efficacité de notre administration.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je suis quasiment d'accord avec l'ensemble des termes de votre intervention.

Ce n'est, hélas, pas le contenu de la réponse que j'avais entendu, il y a quelques semaines, à mon interpellation sur le même sujet.

Je ne disais rien d'autre. Avant de recruter et de consacrer les deniers publics, les deniers régionaux, au recrutement ou à l'engagement de nouveaux agents, il faut d'abord, comme vous l'indiquez, évaluer les possibilités de mobilité, évaluer l'adéquation du dimensionnement des services, évaluer, pourquoi pas, les externalisations actuelles, passées ou futures, et ensuite, après cette analyse-là, voir, décider, s'il échet, d'un plan de recrutement.

Hélas, la décision du Gouvernement du mois de janvier répartit un certain nombre de crédits budgétaires et de possibilités d'engagement entre ministres, mais a fait l'économie de l'ensemble des différentes phases que le ministre venait nous indiquer, de cette évaluation transversale, qui n'est évidemment pas l'évaluation des directeurs de services qui, naturellement, c'est humain, défendent, bien évidemment, toujours, leur équipe et leur service.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ATTITUDE DE L'EXPLOITANT DE LA DÉCHARGE DU RADAR SUITE À LA FERMETURE DE CETTE DERNIÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'attitude de l'exploitant de la décharge du radar suite à la fermeture de cette dernière».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, après vous avoir questionné à deux reprises, sur la décharge du Radar, la semaine passée, vous vous êtes rendu sur le site, dans la commune de Flobecq. Vous vous y êtes rendu à la fois pour fermer la décharge du Radar et tenir une conférence de presse. Jusque-là, bravo, c'est ce que je demandais et vous mettez là fin à une zone de non-droit.

Ceci dit, la fermeture ouvre un nouveau dossier, celui de la réhabilitation du site, de la protection des eaux, de la sécurisation également du site, la SPAQuE a été désignée pour suivre le dossier, mais tout cela aura un coût.

Qui va prendre en charge la réhabilitation ? La Commune de Flobecq dit déjà : *«Moi, je n'ai pas d'argent pour le faire.»* Est-ce que la Région wallonne le fera ? Et connaissez-vous le montant de cette réhabilitation ? Le propriétaire s'est également dit totalement désargenté pour le faire.

Deuxième réaction du propriétaire : les 150 hectares de bois qui se trouvent sur ce territoire de Flobecq, bois, qui, jusqu'à présent, étaient utilisés dans le cadre touristique, vont être clôturés incessamment par

le propriétaire, ce qui veut dire que de commune touristique et d'un dépotoir, Flobecq va bientôt être une commune dans laquelle il n'y a plus de tourisme, mais également plus de dépotoir.

Alors, quelles sont, quelles sont par rapport à cet aspect touristique, les intentions du ministre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Puisque M. Borsus s'est permis de revenir sur la question précédente, je me permets de revenir sur ce que j'ai dit par rapport aux recours : vu que les exploitants ont la possibilité d'envoyer une lettre de rappel, de mise en demeure, et qu'à ce moment-là, le ministre a trente jours pour statuer, dans ces cas-là, jusqu'à présent, le ministre a toujours répondu dans les délais. Je n'ai pas dit qu'il n'avait pas …

M. le Président. – Monsieur le Ministre, je vous demanderai de répondre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je me suis permis de le faire parce que M. Borsus l'a fait aussi.

M. le Président. – Vous ferez cela à l'extérieur, nous abordons la question de M. Crucke et je vous prie de répondre à M. Crucke.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je réponds à M. Crucke avec grand plaisir.

Par rapport à ce dossier, effectivement, cette zone de non-droit, comme vous le dites, et vous reconnaissez *de facto* aussi l'historique de ce dossier en disant cela, je voudrais simplement attirer votre attention sur une chose. Je prends mes responsabilités dans ce dossier, c'est-à-dire que la santé publique, les zones de non-droit et la santé des personnes et l'environnement n'ont pas de prix.

À partir du moment où nous devons prendre nos responsabilités, il faut savoir effectivement que tout cela aura un coût. Je prendrai, bien sûr, toutes les mesures, je les prends déjà – et je peux vous rassurer – pour faire en sorte que le principe du pollueur-payeur soit respecté par toutes les voies de droit possibles et imaginables et il y a le cautionnement notamment. Mais il y a d'autres possibilités aussi – vous levez les yeux au ciel – par rapport à un dossier aussi sensible que celui-là qu'uniquement le cautionnement.

L'essentiel, c'est de sécuriser – c'est ce qui est fait aujourd'hui –, se donner le temps aussi au niveau de la réhabilitation. Un bureau a été désigné pour faire l'étude de réhabilitation de l'ensemble du site. Je ne connais pas encore le montant puisque les études techniques doivent le démontrer pour faire le calcul et me donner le total du montant.

En fonction de cela, je ferai en sorte que, effectivement, le principe du pollueur-payeur soit respecté.

On ne peut pas non plus laisser cette zone-là comme cela, en se disant, comme cela a été le cas durant les dernières années : *«On va un peu avoir la carotte par rapport à différentes approches du site, que ce soit la sablière, que ce soit la réhabilitation ou d'autres choses en la matière.»*.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – J'ai cru comprendre que la Région wallonne réhabiliterait le site et que, en prenant vos responsabilités, vous assumerez également les responsabilités sur le plan financier.

J'espère que vous me confirmerez, mais je n'ai pas entendu la réponse par rapport aux 150 hectares de bois qui vont être incessamment clôturés et Flobecq et la région des Collines, en général, vont se retrouver sans rien, au niveau touristique.

Le dossier va être vide d'objet touristique. Est-ce que, là, il y a aussi une réponse du ministre ? Ce n'est pas tout de fermer.

Je vous félicite pour cela, mais dites-moi aussi ce que vous allez faire par rapport à l'environnement touristique de Flobecq.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Faites-moi confiance, puisque vous m'avez fait confiance, et vous avez eu raison, par rapport à la fermeture de la décharge.

Premièrement, au niveau touristique, les 150 hectares dont vous parlez sont propriété privée, mais ce n'est pas pour cela qu'on n'a pas de mesures à prendre éventuellement en la matière, en tout cas, il faut au moins y réfléchir. C'est le cas pour l'instant.

Deuxièmement, en ce qui concerne les aspects touristiques de Flobecq, je l'ai dit, si vous avez lu mes déclarations, que j'en ferais une priorité, par rapport à des gens qui ont vécu dans cette situation-là, dans l'insécurité, dans une zone de non-droit, et comme

Flobecq a une réputation qui est pour le moins un peu désastreuse au niveau touristique, de par l'image qui a été véhiculée par la décharge, j'en fais une priorité dans les moyens que je peux mettre à la disposition des communes au niveau budgétaire, en termes de promotion, en termes d'infrastructures. Flobecq sera réellement une priorité. Il y a toute une série de dossiers, notamment le centre d'interprétation des plantes médicinales, où je viens d'accorder quand même 100.000 euros.

Vous levez les yeux au ciel ! Je peux vous dire que les élus communaux, sur place, étaient très heureux que je prenne cette décision-là. *(Micro coupé.)*

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je ne suis pas satisfait de la deuxième partie de la réponse.

Vous me demandez de vous faire confiance, cela me permettra de revenir en urgence sur la question, puisque vous dites que c'est une priorité.

Vous savez, entre le tourisme en chambre que sont les plantes médicinales et le tourisme en plein air que, jusqu'à présent, à Flobecq, on autorisait, chez un propriétaire privé, il y a, pour moi, comme on dit, pas photo.

L'un coûte très cher, l'autre ne coûtait rien, et on pouvait l'exploiter.

Je vous demande réellement, là aussi, de trouver une solution, mais je reviendrai sûrement, dans une quinzaine de jours, si pas, dans un mois, sur le dossier puisque vous en faites une priorité.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION DE M. ANCION À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE PROJET DE LIAISON AUTOROUTIÈRE CEREXHE-HEUSEUX-BEAUFAYS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Ancion à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet de liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays».

Je suppose que c'est le M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme qui répond.

La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

M. Ancion (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans *La Libre Bel - gique* de la semaine dernière, il y avait un article concernant la future liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays et, on y découvrait ainsi une nouvelle plainte complémentaire du comité de riverains contre la Région wallonne, à la Communauté européenne.

Or, il faut savoir que la Région wallonne avait inscrit une zone de réservation autoroutière pour la réalisation de cette liaison et qu'il était normalement prévu une étude d'incidences, une étude sur tout ce qui était la zone Natura 2000 et une enquête publique. Tout cela devait avoir lieu. Mais avec le nouveau décret-programme, il apparaît que, systématiquement, la nouvelle zone de réservation autoroutière serait inscrite au plan de secteur, sans autre commentaire, sans autre formalité.

Il se dit qu'une étude a déjà été commandée et devait être réalisée endéans l'année, au niveau de la réalisation de cette liaison et qu'en plus de cela, les expropriations devraient avoir lieu.

Le recours des riverains serait dû, d'après l'article, à une note secrète entre l'administration et le Gouvernement qui déclarait que c'était une manœuvre tout à fait indélicate de la part du Gouvernement.

Je vous dis qu'en tant que voisin, riverain et responsable de la région liégeoise au niveau politique, que cette liaison est tout à fait nécessaire et qu'elle doit se réaliser le plus tôt possible, mais ce genre de manœuvre du Gouvernement ne risque-t-elle pas d'occasionner … *(Micro coupé.)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quelle est la question, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Vous aviez deux minutes, Monsieur Ancion. Il faut commencer par formuler la question, comme je l'ai dit.

M. Ancion (MR). – Vous l'aurez après.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je veux bien faire comme cela. Cela tombe très bien.

Je crois que, si vous parlez de ce dossier, c'est qu'il y a le problème de la zone Natura 2000 que vous n'avez pas évoqué dans votre question.

M. Ancion (MR). – J'en ai parlé.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais attendre la question précise par rapport à la zone Natura 2000 parce qu'à mon avis, si je peux vous aider, c'est à ce niveau-là, parce que c'est là que les problèmes se posent.

J'attends votre question pour pouvoir y répondre.

M. le Président. – La parole est à M. Ancion.

M. Ancion (MR). – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, c'est un problème très important pour la région liégeoise.

Nous sommes favorables à ce genre de liaison, mais cette façon de procéder du Gouvernement ne risque-t-elle pas d'amener encore un retard complémentaire pour cette liaison dont on a tant besoin ?

Car, finalement, si de recours en recours, on ajoute des délais, on risque de voir cette liaison réalisée bien tardivement.

C'est la crainte que j'ai et que c'est pour cela que je pose la question au ministre Antoine. À force de manœuvrer de telle façon, on risque d'aggraver la situation pour une liaison dont la région économique liégeoise a vraiment besoin.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La bretelle d'accès, effectivement, est en zone Natura 2000.

Elle doit être maintenant reprise, l'Europe nous a mis en demeure en disant : *«Vous deviez la mettre en site zone Natura 2000.»*, ce qui doit être fait, ce qu'on fera.

Et dans un deuxième temps, on demandera au Gouvernement une dérogation pour cause d'utilité publique. On a étudié d'autres pistes que celle-là. Donc, c'est un cas de force majeure. Cela ne devrait pas poser de problème pour que cette brettelle puisse se réaliser. C'est important et vous avez raison de le souligner.

Donc, je suis relativement rassurant dans ma réponse.

On va devoir mettre la bretelle en zone Natura 2000, comme cela aurait dû être le cas.

Ensuite, on demandera la dérogation, dans un deuxième temps, pour cause d'utilité publique. Et l'ensemble du problème sera réglé de cette façon-là.

M. le Président. – La parole est à M. Ancion.

M. Ancion (MR). – J'espère de tout cœur, en tant que vrai Liégeois, que cela ne va pas encore occasionner un retard complémentaire parce qu'il faut se méfier aussi de la multitude de recours que cela peut susciter.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES COMMISSIONS NATURA 2000»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les commissions Natura 2000».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, lors d'une dernière séance du Gouvernement, vous avez proposé de mettre en place les différentes commissions Natura 2000, sauf celle de la direction de Malmédy.

La commission de la direction de Malmédy va couvrir, non seulement les neuf communes germanophones, mais également les deux communes malmédiennes, c'est-à-dire Malmédy et Waimes ainsi que la commune de Plombières. Il faut donc que le président soit effectivement bilingue pour pouvoir, au moins, lire et travailler sur l'ensemble des dossiers qui émanent du territoire pour lequel il est compétent.

Donc, j'approuve le motif en vertu duquel vous avez demandé de postposer la mise en place de cette commission.

Je m'étonne un tout petit peu, sans polémiquer là-dessus, qu'on le découvre, ce motif, juste au dernier moment de la mise en place de l'ensemble des commissions. Je souhaiterais donc, dans la mesure du possible, avoir tous les apaisements quant à l'échéance de la mise en place de cette commission que j'espère voir arriver sans trop tarder.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'y avait pas d'obligation en la matière d'avoir le bilinguisme français-allemand, mais cela étant, j'ai trouvé qu'il

était plus qu'opportun et obligatoire pour un président de commission, qui a un rôle important à jouer au sein de la population, au niveau des agriculteurs, au niveau des exploitants forestiers, de pouvoir utiliser les deux langues, dans un souci aussi de respect de la langue de la Communauté germanophone.

On a là aujourd'hui. C'est un petit report. Cela étant, il n'y a pas d'urgence en tant que telle même s'il faut aller vite pour trouver quelqu'un.

Je ne peux pas obliger les gens à déposer leur candidature. Ce doit être volontaire. Nous cherchons les candidats et nous essayons d'avoir quelqu'un qui ait, à la fois, les qualités suffisantes en termes de concertation, de négociation, qui connaît bien aussi le secteur agricole, le secteur forestier et qui, peut aussi parler, à la fois, l'allemand et le français sans difficulté. C'est toute une série de qualités qui ne se trouvent pas nécessairement aussi facilement qu'on pourrait le croire. Et j'espère que, rapidement, des candidatures vont rentrer, qu'elles rempliront les conditions que je viens de citer pour que cela se passe dans les meilleurs délais.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je pense que la réponse du Ministre est tout à fait satisfaisante.

En tout cas, elle apporte les apaisements que j'avais demandés et vise la crainte que j'avais initialement, c'était une question : est-ce que le dossier de Malmédy est tellement complexe au point de demander tellement de temps pour trouver la solution adéquate, ce qui vous motiverait de demander la mise en œuvre des autres commissions dès à présent sans devoir attendre la dernière, celle de Malmédy ? Mais la réponse que vous venez de me donner aujourd'hui, me semble-t-il, est tout à fait satisfaisante.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je voudrais juste rajouter un point.

On va quand même avancer sur les sept autres. On ne va pas attendre Malmédy. Cela étant, il n'y a qu'une candidature qui a été rentrée à Malmédy. Et malheureusement, cette candidature ne remplissait pas les conditions de langues.

Essayez, autour de vous, de vos concitoyens pour qu'ils rendent leur candidature, pour qu'on ait un choix un peu plus large. Mais vous pouvez compter sur moi pour faire en sorte que, même si ce n'est pas une obligation, la langue allemande soit utilisée de façon efficace et que la personne en question, qui sera présidente de la commission et aussi les autres membres de la commission puissent parler les deux langues.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je n'ignorais pas qu'il n'y avait qu'une candidature. C'est effectivement vrai. Donc, la responsabilité ne vous incombe pas, mais j'espère, avec vous, que des candidatures vont se présenter pour que la commission puisse être mise en place de façon efficace et, comme vous le souhaitiez, présidée par un président qui sache maîtriser les deux langues.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE RETARD EN MATIÈRE DE PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS POUR LA GESTION DES FORÊTS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le retard en matière de perception des contributions des communes et autres établissements publics pour la gestion des forêts».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, notre Code forestier, notre bon vieux forestier de décembre 1854 a été modifié, comme vous le savez, par un décret régional de juillet 1996.

Cette modification portait plus particulièrement sur les montants des contributions financières dont les communes, les établissements publics et les propriétaires de bois indivis – c'est-à-dire toutes celles et ceux qui sont des propriétaires publics et dont les bois sont soumis au régime forestier – doivent s'acquitter au bénéfice de la Région wallonne.

Cette disposition est entrée en vigueur le 1er janvier 1997. Je dois bien cependant constater quelques problèmes quant à la perception de ces droits. En

effet, d'après les informations que j'ai pu récolter, certaines communes ont reçu fin 2004, début 2005 le décompte relatif à l'année 1999 de ce qu'elles doivent à la Région wallonne pour la gestion forestière des bois qui leur appartiennent.

Vous conviendrez que ce retard paraît difficilement admissible et justifiable.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comment peut-on expliquer qu'il faille autant de temps pour que l'administration régionale établisse le décompte de certaines villes et communes ?

Quelle sera la réaction de la Région si une commune, prenant sa plus belle plume et sollicitant un excellent juriste, écrit à la Région pour indiquer que décidément, le délai de réclamation de cette somme ne peut pas être considéré comme raisonnable et qu'il convient de laisser tomber ou de considérer qu'il y a forclusion ? Qu'adviendra-t-il si une commune ou une ville invoque la prescription ?

Par ailleurs, je me demande si un coup de pouce dans la réorganisation de cette comptabilité, ne permettrait pas de mettre des liquidités à la disposition de la Région, lui permettant ensuite de liquider elle-même plus rapidement les subventions dues aux communes, notamment pour des dossiers forestiers. Cela procéderait d'une saine gouvernance, me semble-t-il.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous me permettrez de faire une remarque pour commencer. Je suis pour le moins interpellé et étonné par rapport aux questions d'actualité qu'il y a parfois sur les recours en termes d'urbanisme ou le manque de personnel – on peut le reconnaître – ou par rapport à votre intervention face au Ministre-Président, indiquant qu'il faut prendre le temps, qu'il n'y a pas urgence et qu'il faut d'abord voir les choses de façon globale en termes de mobilité des fonctionnaires et voir où sont les urgences.

Par ailleurs, la question que vous me posez pose également un problème – je n'ai pas dit que c'était le seul et je vais vous répondre précisément – de charge de personnel et Dieu sait si, au niveau de la DNF, les problèmes ont été décriés par le passé, en ce compris par vous-même.

Les propriétaires publics paient une partie des frais encourus par la DNF pour les opérations effectuées par ses agents ; c'est ce qu'on appelle les frais de régie et de gardiennat. Cette disposition est régie par le Code forestier.

Pour calculer ces frais, la DNF se base sur deux données : une taxe fixée à l'hectare de bois (4,29 euros en 2005) + 3 % du revenu net annuel de la forêt.

Ce calcul s'opère année par année, pour les 583 propriétaires (les communes, les CPAS, les fabriques d'église, les provinces, etc.).

La collecte des données pour le calcul des revenus nets est une procédure relativement lourde – reconnaissons-le – et fastidieuse.

En effet, si certains chiffres sont rapidement connus – vente de bois, étendues forestières, etc. –, d'autres nécessitent souvent des recherches importantes auprès des propriétaires publics. C'est le cas des travaux, des frais de vente, des revenus de la chasse – en pleine évolution, comme vous le savez -, des frais imputés aux ouvriers communaux, etc.

Certains cantonnements de la DNF gèrent jusqu'à 50 propriétaires différents. On peut s'imaginer la lourdeur au niveau administratif que tout ce travail peut engendrer.

Le calcul des frais de régie et de gardiennat ne peut se faire actuellement que lorsque toutes les données des 37 cantonnements ont été réceptionnées et validées par les services centraux de la DNF. Si un cantonnement ne rentre pas ses statistiques, c'est toute la filière qui est bloquée.

Le retard est dû, notamment, à ce système et il s'accumule, j'en suis bien conscient et vous avez raison de le souligner.

Comment y répondre ? Ce n'est pas le tout de faire le constat que je viens de faire, le système est celui-là aujourd'hui et il n'est pas normal, alors qu'il n'y a qu'un cantonnement qui pose problème, que toute la filière soit bloquée et que tout le monde soit bloqué. Vous en conviendrez.

Deux chantiers que j'étudie pour l'instant pourront apporter réponse à ce problème.

Tout d'abord, la restructuration de la Division nature et forêts.

Le problème que vous évoquez est une conséquence de la trop grande charge de travail et de l'engorgement administratif des cantonnements de la DNF. La restructuration qui est en projet permettra d'améliorer, j'en suis persuadé, l'efficacité du travail en cantonnement et de répondre plus particulièrement au problème que vous évoquez aujourd'hui.

Le deuxième chantier concerne la réforme du Code forestier afin de simplifier les procédures et d'éviter qu'un cantonnement bloque l'ensemble du système au niveau administratif. On connaîtra alors peut-être encore des retards, mais uniquement parce qu'un dos-

sier poserait problème et pas pour l'ensemble des dossiers initiés, étudiés et validés par les services centraux.

Voilà les deux chantiers pour apporter une réponse à ce problème qui est vraiment réel et criant en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différentes informations.

Je mesure bien combien le dossier peut être complexe et globalisé et nécessite la collecte d'un certain nombre d'informations.

Nonobstant, l'étendue des difficultés, un délai de cinq ans pour clôturer des calculs, qui ne sont tout de même pas d'une ampleur extraordinaire, me paraît déraisonnable.

Je pense qu'effectivement, ceci rejoint le débat concernant la réforme du Code forestier et de la DNF. À cet égard, je propose de retenir d'ores et déjà le fait que ce dossier ne soit plus globalisé. À partir du moment où un certain nombre de cantonnements ont clôturé leurs comptes, on devrait pouvoir en transmettre notification aux communes.

Dans le cadre de la réflexion globale, on peut également se poser la question de l'opportunité de ce type de contribution.

À partir du moment où collecter les données dans lesdites sommes demande tellement d'efforts, convient-il encore de solliciter les pouvoirs locaux que l'on subsidie par ailleurs ?

Je propose de diminuer un peu les subsides d'aménagements forestiers, mais aussi de diminuer les contributions.

On évitera du travail et ce sera plus simple pour tout le monde, à mon estime en tout cas.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU MAZOUT DE CHAUFFAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le projet d'accord de coopération portant création d'un fonds d'indemnisation des dégâts environnementaux liés au mazout de chauffage».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, un accord de coopération portant sur la création d'un fonds d'indemnisation des dégâts environnementaux liés au mazout de chauffage est en cours de discussion pour l'instant. L'objectif de ce fonds est de financer complémentairement l'assainissement des sols pollués par les citernes à mazout présentant des fuites et de financer à titre préventif le remplacement de cuves à mazout en très mauvais état. Ce fonds serait financé par une cotisation au litre de mazout et de pétrole lampant vendu comme combustible.

Ce projet d'accord de coopération semble aller dans le bon sens. Je souhaiterais toutefois poser plusieurs questions à M. le Ministre concernant la finalité de ce fonds, sa mise en œuvre et son contrôle par les pouvoirs publics.

L'objectif initial est bien de mutualiser les surcoûts des nuisances environnementales liées à l'utilisation du mazout comme combustible. Pourquoi alors limiter son intervention à la contamination des sols, alors que les problèmes liés à la pollution de l'air peuvent être au moins aussi importants, surtout dans les zones urbaines ? Il me paraît utile de poursuivre une réflexion dans ce sens.

Je souhaiterais aussi interroger M. le Ministre sur le contrôle de ce fonds par les pouvoirs publics. En effet, s'il est alimenté par une contribution au litre de mazout vendu et donc finalement supporté par le consommateur, ses missions sont d'intérêt public. Il y a donc lieu de s'assurer d'un bon contrôle public de ce fonds que le projet d'accord propose d'établir en asbl.

Les Régions pourront-elles y désigner des représentants ?

Disposeront-elles d'une possibilité de contrôle direct ?

Les parlementaires disposeront-ils également de cette possibilité ?

Comment envisagez-vous cette question ? `

Enfin, je souhaite demander à M. le Ministre comment s'organisera l'intervention du fonds lors du financement de l'assainissement d'un sol pollué par une cuve à mazout. Il me revient en effet que l'intervention serait proportionnelle à la durée du paiement de la cotisation. Dans les premières années, ce fonds n'interviendrait donc pratiquement pas, alors que c'est dès maintenant que les problèmes se posent. Le

fonds n'envisagerait une intervention complète qu'après 20 ans de cotisation, ce qui est étonnant. Dans 20 ans, nous pouvons penser que les mesures aujourd'hui imposées par le permis d'environnement et le décret «sols» auront porté leurs fruits et que le nombre de cas de contamination du sol par citernes à mazout aura diminué.

Il me revient également que les bénéficiaires d'une aide pour changer leur citerne seraient obligés de s'engager à utiliser le mazout pendant 20 ans, ce qui n'est pas très sympathique en termes de réduction des nuisances dans le cadre de Kyoto. Cela paraît une durée énorme et cela pourrait aussi freiner le passage à des combustibles plus respectueux de l'environnement ou d'origine renouvelable.

Qu'en pense M. le Ministre ?

Cette obligation ne viendrait-elle pas en contradiction avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de CO_2 et d'amélioration de la qualité de l'air en Wallonie ?

Il s'agit là d'un dossier sensible sur le plan social et environnemental.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je vous confirme que les trois Régions et le cabinet du Ministre fédéral de l'Économie élaborent actuellement un projet d'accord de coopération portant sur la création d'un fonds d'assainissement des citernes à mazout chez les particuliers.

Le dossier étant en pleine négociation, je ne peux vous donner malheureusement aucune certitude aujourd'hui. Cela étant, je vais vous donner les intentions, les principes qui se retrouvent d'ailleurs en partie dans la Déclaration de politique régionale.

Vous évoquez tout d'abord la possibilité d'étendre le champ d'application du fonds à une politique régionale en matière de pollution de l'air. Cette proposition qui émane de ma collègue bruxelloise fait également l'objet d'une réflexion.

En l'état actuel des choses et sans dire que c'est définitif, il me semble difficile de concrétiser cette position pour toute une série de raisons :

– les négociations qui sont en cours depuis de nombreuses années ont pour objectif l'assainissement des sols ;

– la «réparation» de l'air ne suit pas la même logique que la réparation du sol, les dommages ne sont pas déterminés aussi facilement de même que les mesures à prendre pour y répondre ;

– il faut finaliser le dossier «citerne à mazout» avant d'envisager un fonds pour la «réparation» de l'air. Tout cela doit se faire étape par étape ;

Le fonds «mazout» sera différent du fonds Bofas, puisque les contributions au fonds viendront des consommateurs et non, pour partie, du secteur pétrolier. Il n'y a donc, *a priori*, aucune raison d'avoir la même structure que pour le fonds Bofas.

En ce qui concerne la place des pouvoirs publics dans l'institution qui sera créée, je pense effectivement que les pouvoirs publics doivent être majoritaires et avoir une influence prépondérante dans les décisions qui seront prises, vu le système qui est mis en place. C'est la différence qu'il y a par rapport au fonds Bofas avec l'apport du secteur pétrolier, donc du secteur privé.

Un groupe de travail interrégional est d'ailleurs en train d'examiner les différentes pistes techniques et juridiques qui permettraient d'associer directement les pouvoirs publics à la gestion de ce fonds d'assainissement.

En ce qui concerne les modalités de financement, de remboursement des frais aux particuliers et d'éventuels mécanismes de mutualisation, je vous informe que lors de la dernière réunion du groupe de travail technique qui s'est tenue ce jeudi 3 mars, une proposition a été déposée sur la table par les Régions flamande et wallonne et qu'il a été convenu que les techniciens finaliseraient un document de travail pour la prochaine réunion plénière fixée au 14 mars prochain.

Je terminerai en vous signalant qu'il n'est pas du tout dans mon intention de privilégier un secteur énergétique plutôt qu'un autre dans le cadre de ces négociations. Je m'explique : je ne voudrais pas contraindre, par exemple, les consommateurs qui auront recours au fonds à se réalimenter en mazout par la suite. Il n'en est pas question et ma position est très claire en la matière. Je crois que c'est le point essentiel aujourd'hui, notamment au niveau de l'environnement et en termes de simple logique, eu égard aux conséquences que cela peut avoir pour l'environnement et étant donné les autres objectifs très difficiles à atteindre, pour lesquels nous prendrons des mesures. Cela irait à l'encontre du bon sens, notamment par rapport aux objectifs de Kyoto.

J'espère vous avoir rassuré au moins sur cette partie-là.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Il est positif de dire qu'on ne doit pas forcément se réapprovisionner en mazout pour se chauffer ultérieurement et que le gaz peut être une alternative, tout comme les énergies renouvelables.

Par contre, sur l'aspect pollution atmosphérique, je pense qu'il y a peut-être moyen d'avancer et de trouver un compromis satisfaisant qui ne demande pas trop de moyens financiers.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES ZONES DE PRÉVENTION DES CAPTAGES D'EAU»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les zones de prévention des captages d'eau».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la protection des captages d'eau est évidemment un élément particulièrement important de la politique en la matière et elle nécessite de connaître les installations et activités qui présentent un risque potentiel de pollution dans les zones concernées par ces captages, les zones de prévention au sens général du terme.

La Région wallonne réalise, dans le cadre de cette protection des captages, un certain nombre d'aménagements en vue de réduire les risques de pollution des ressources aquifères et de protéger les consommateurs.

Le décret d'avril 1990 a défini – vous connaissez le mécanisme – quatre zones concentriques autour des captages, à l'intérieur desquelles, de façon dégressive, un certain nombre de mécanismes de protection sont prévus et où l'on précise, réglemente et organise l'activité humaine et les installations.

La zone de prise d'eau est immédiatement concentrique par rapport au captage d'eau lui-même. Les 10 premiers mètres sont réservés à la prise d'eau et toute activité y est exclue.

La zone de prévention rapprochée, c'est la zone à l'intérieur de laquelle une pollution transférée par l'eau souterraine mettrait au plus 24 heures pour atteindre le captage.

La zone de prévention éloignée, c'est une zone à l'intérieur de laquelle il faut entre 1 et 50 jours pour qu'une éventuelle pollution du sol ou de l'eau atteigne les nappes aquifères et donc le captage.

Enfin, de façon plus large, il y a la zone de surveillance qui comprend l'entièreté du bassin d'alimentation du captage. Il n'y a pas d'impositions particulières à propos de cette zone de surveillance, si ce n'est précisément une attention toute particulière qui lui est réservée.

Dans les zones de prévention, par contre, les activités sont réglementées. Certaines activités sont interdites. C'est le cas notamment de puits perdus, d'épandages souterrains ou aériens d'effluents bien précis, d'enclos pour animaux, de dépôts de pesticides, etc.

Celles et ceux qui étaient propriétaires de ces zones ne peuvent plus y exercer pleinement leurs droits de propriétaire ou leurs activités. Il y a donc des indemnisations que le dispositif régional a prévues.

Pour que toutes ces mécaniques, qui étaient tout à fait opportunes, puissent fonctionner, il faut que soient définies progressivement l'ensemble des zones de prévention – rapprochées et éloignées – et ainsi, on pourra progressivement organiser l'activité humaine et la conciliation de celle-ci avec les captages d'eau.

Depuis votre entrée en fonction, si mes informations sont exactes – vous pouvez peut-être me le confirmer, Monsieur le Ministre –, vous avez pris six arrêtés ministériels qui fixent des zones de prévention. C'est manifestement une avancée.

Je voudrais aujourd'hui, avec vous et avec notre Parlement, faire le point sur cette dynamique de définition des zones de prévention rapprochées et éloignées et voir combien de dossiers restent encore à préparer, à décider et ensuite à fixer par arrêté ministériel.

D'autre part, est-il prévu que la Région fasse l'acquisition d'un certain nombre de terrains pour assurer cette protection des captages dans le périmètre rapproché ?

Par ailleurs, quels sont les crédits que vous avez prévus ou que vous avez – peut-être à la faveur d'ajustements – l'intention de prévoir afin de pouvoir faire face à ces dépenses ?

Je résumerai mes questions de la façon suivante.

Quelle est l'ampleur du travail qui reste à accomplir ?

Quel est l'échéancier qui est le vôtre et celui de votre administration ? On pourrait probablement convenir ensemble qu'une réforme de l'administration de l'eau de la Région wallonne devrait être également mise à l'ordre du jour.

Enfin, des acquisitions de terrains sont-elles prévues et quels sont les budgets que vous avez réservés ou que vous allez réserver à cette politique importante ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, c'est un dossier qui a été bien géré par le passé. Le chef de groupe brillant et remarquable me l'a glissé à l'oreille.

Cela étant, plus sérieusement, où en est-on ?

D'abord, j'ai pris – ce matin, vous me disiez qu'il y avait un chiffre de décalage dans le mauvais sens, cette fois-ci, c'est dans l'autre sens – sept et non six arrêtés. Entre le moment où vous avez déposé votre question et aujourd'hui, il s'est passé quelques jours où l'on peut en signer éventuellement un septième, ce qui a été le cas.

Cela étant, je n'ai pas à m'en vanter parce qu'il faut plusieurs mois, comme vous le savez, avant que l'arrêté n'arrive jusqu'à ma signature. Tout cela est le résultat de tout le travail du passé en la matière. Ce n'est jamais qu'un aboutissement aujourd'hui. C'est une plume que je peux mettre à votre chapeau en plus, vu que vous avez géré ce dossier.

Mais le travail est colossal. Ce qu'il reste à faire, c'est énorme, puisqu'il y a 600 sites de prise d'eau susceptibles d'être protégés en Région wallonne. Près de 100 projets de délimitation de zones de prévention sont actuellement en cours d'étude, ce qui permettra d'accélérer le rythme des arrêtés en la matière.

Il y a, je crois, 60 arrêtés en tout qui ont été pris, avec les sept que j'ai personnellement signés.

Le travail reste colossal.

En ce qui concerne l'acquisition de terrains, comme vous le savez certainement, il s'agit d'un des outils utilisés en vue d'assurer une plus grande protection des prises d'eau. Pour autant que leur utilité, bien sûr, soit justifiée, c'est la SPGE qui finance ces acquisitions dans le cadre du contrat de service de protection conclu entre les producteurs et la SPGE.

Les montants utilisés ne relèvent pas d'un budget spécifique, mais relèvent de l'enveloppe globale que la SPGE alloue à la protection des captages.

Tout est mis en œuvre. Il y a 100 projets qui sont à l'étude, cela fait donc environ 20 % de ce qu'il reste à couvrir.

J'espère que l'on va pouvoir accélérer le rythme. Cela étant, c'est difficile de dire dans quel délai les 600 projets seront couverts parce qu'on va se fixer des priorités en la matière, sachant qu'il y a des zones ayant plus de conséquences que d'autres, notamment sur les populations, les exploitations et les différentes entreprises qui sont sur le site en question, notamment dans le milieu agricole et j'ai d'ailleurs dernièrement visité un cas particulier. On essaie donc de travailler par priorités, comme vous le savez parfaitement.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces indications qui montrent bien l'ampleur des dossiers à traiter, puisqu'on a cité le chiffre de 600 sites. Vous nous rappelez combien ce chantier est titanesque. Il l'est d'autant plus qu'il est souvent délicat, puisque concilier activités professionnelles, agricoles, industrielles et zones de protection de captages rapprochées ou éloignées n'est pas chose aisée.

Je vous proposerai, Monsieur le Ministre, de refaire le point ensemble dans quelques mois, puisque je suis aussi attentif au fait que, dans une certaine mesure, la responsabilité régionale pourrait être, dans certains cas, évoquée ou appelée s'il apparaissait que ces zones de protection ne sont pas définies, que des activités sont en danger ou que des contaminations de captage ont lieu, avec un certain nombre de conséquences.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE CONTRAT DE RIVIÈRE DENDRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le contrat de rivière Dendre».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le bassin de la Dendre qui est d'une superficie de 670 km^2, est essentiellement centré sur les communes d'Ath et de Lessines, il concerne les 12 communes, 120.000 habitants ; 70 % du territoire sont consacrés à l'agriculture.

Le contrat de rivière de la Dendre fut un des premiers contrats initiés en Wallonie, puisqu'il date du 30 mai 1992. Il a fonctionné de manière tout à fait satisfaisante jusqu'en 2002.

Cet équilibre entre acteurs privés et acteurs publics a généré une série de résultats qui étaient à l'époque considérés comme impressionnants : cartographie des dégradations aux cours d'eau, réduction des pollutions les plus importantes, que ce soit pour la Dendre ou ses affluents, un périodique d'informations qui était régulièrement adressé à l'ensemble des com-

munes et des acteurs. Jusqu'en 2002, il était réellement cité en exemple.

Depuis janvier 2003, c'est le blocage complet.

Un blocage qui est sans précédent :

– aucun coordinateur n'a été désigné ;
– les dotations communales ne sont plus payées ;
– le cofinancement de la Région wallonne ne suit plus non plus, *a fortiori* ;
– le site Internet : il suffit de le consulter pour comprendre que l'arrêt de mort a manifestement été signé en même temps, puisque, depuis 2002, le site Internet n'a plus été actualisé.

On se trouve donc manifestement face à un laisser-aller complet de ce contrat de rivière.

Les causes qui nous sont rapportées sont d'ordres très différents. On cite des intérêts divergents entre des communes plus urbaines et d'autres plus rurales : la Commune d'Ath semblerait vouloir faire de ce contrat une sorte de réhabilitation ou de revalorisation de la Dendre ; les communes rurales s'attachent, elles, à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols.

Il faut reconnaître aussi une absence objective de résultats, même s'il y en a eu et personne ne peut le contester. C'est d'ailleurs une des autres causes qui est parfois avancée : comme le plus gros de la dépollution a été réalisé, ce qu'il restera à faire est peut-être un peu moins important.

Enfin, vu l'absence actuelle de coordinateur et les changements fréquents de coordinateur dans le passé n'arrangent strictement rien.

Je pense que les solutions sont multiples.

Tout d'abord, il faut que vous vous saisissiez du dossier pour remettre le travail sur la table avec l'expertise de la cellule contrat de rivière de la DGRNE, et réunir l'ensemble des acteurs tant publics que privés.

Ensuite, dans une optique de travail futur, il faut définir les objectifs qui restent à atteindre.

Enfin, il faut réinstaller un coordinateur qui doit évidemment pouvoir administrer l'ensemble.

Est-ce que ce sont les voies que vous entendez suivre ? Si oui, pouvez-vous nous dire que vous prendrez ce dossier à bras-le-corps et que vous fixerez un *timing* ? Ou comptez-vous laisser tomber ce contrat de rivière et le laisser partir à vau-l'eau ? Je préférerais évidemment la première solution.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député Crucke, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous avez du courage parce que vous n'hésitez pas à me poser des questions où, que ce soit par rapport à la décharge de Flobecq ou par rapport à une question comme celle-ci, je suis pratiquement obligé de mettre en exergue les errements de mon prédécesseur. Je suis chaque fois désolé de le faire, cela m'embête, je n'aime pas faire cela, mais vous m'y obligez quasiment chaque fois.

Je ne sais pas ce qui s'est passé entre M. Foret et vous par le passé. Apparemment, vous n'êtes pas partis en vacances ensemble, en tout cas, si c'est le cas, vous ne le ferez plus.

Cela étant, venons-en à votre question concernant le contrat de rivière Dendre.

Premier élément, sur l'exercice 2005, j'ai augmenté de 10 % par rapport à l'initial 2004 l'ensemble du budget pour les contrats de rivière en Région wallonne.

Cela permet de rencontrer en partie les demandes concernant l'ensemble des contrats de rivière, plus particulièrement peut-être celui dont vous me parlez aujourd'hui.

Les contrats de rivière n'ont pas attendu les théories socio-économiques actuelles pour travailler pratiquement à l'échelle locale et en petits groupes spécifiques sur certaines problématiques.

Pour revenir au contrat de rivière de la Dendre, celui-ci est en ce moment dans une période creuse et ce, pour diverses raisons. Je note l'absence actuelle d'un coordinateur, des problèmes structurels et l'emprise de certains partenaires sur la cellule de coordination.

Ces aléas ont effectivement mené le contrat de rivière dans une phase de latence et de démotivation des partenaires.

Je sais que la position du MR, sous l'ancienne législature, par rapport aux contrats de rivière était pour le moins frileuse, pour ne pas dire glaciale.

Mais heureusement, les temps ont changé. Ma position est de garantir la libre association et de faire confiance au dynamisme et à la motivation des acteurs de contrats. J'en ai rencontré plusieurs – certains en sont témoins dans cette Assemblée – depuis que je suis entré en fonction. Je compte aussi sur le dynamisme, la bonne volonté et l'esprit constructif des différents partenaires, en particulier des communes, pour relancer le contrat dont vous me parlez. Les bases d'un contrat de rivière sont, comme vous le savez, l'adhésion volontaire à la démarche et l'approche consensuelle et il faut continuer à respecter et à promouvoir cet état d'esprit de volontariat,

d'adhésion de la part de l'ensemble des communes, sans obligation en la matière.

Si toutefois la situation reste enlisée à ce point, j'agirai pour réactiver le contrat de rivière Dendre, cela me paraît bien logique. J'ai pris des contacts informels pour essayer d'apporter la motivation, on ne peut pas se substituer à certains acteurs dont certains sont proches de vous, me semble-t-il.

Je m'assurerai aussi de la bonne suite du recrutement d'un coordinateur ou d'une coordinatrice pour permettre, bien sûr, toute la gestion du travail au quotidien.

Ensuite, je soutiendrai les initiatives qui ont été proposées, notamment par la Commune de Lens et Ipalle pour pallier les problèmes structurels et organisationnels du contrat de rivière Dendre.

Enfin, je garantirai la mise en place d'un meilleur équilibre entre l'ensemble des partenaires au niveau des contrats de rivière en général, mais peut-être plus particulièrement par rapport à celui dont vous me parlez aujourd'hui.

Je terminerai par une double invitation. Je vous invite à m'accompagner sur le terrain pour qu'on puisse ensemble se rendre compte de la réalité par rapport à ce contrat de rivière, pour être certain que les questions que vous me posez, vous ne me les poserez plus à l'avenir, en tout cas sans vous faire des ennemis dans votre propre parti.

Ma deuxième invitation concerne la décharge de Flobecq. Je vous montrerai, page par page, depuis quatre ans, chaque pièce du dossier de cette fermeture qui a lieu aujourd'hui et où la sécurité n'a pas de prix, même si, effectivement, il y aura des problèmes touristiques par rapport à une propriété privée.

Quand on prend ses responsabilités, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

En ce qui concerne mes relations avec M. Foret, je voudrais le rassurer : il n'y a vraiment aucun problème et j'imaginerais bien partir en vacances avec lui sans aucune difficulté.

Vous avez raison, Monsieur le Ministre, de dire que le MR était frileux par rapport aux contrats de rivière. Et il le reste quand j'entends votre réponse parce que vous n'apportez aucune réponse à la question qui est posée.

Dans le contrat de rivière de la Dendre – je ne voudrais pas généraliser par rapport à d'autres dossiers que je connais moins, ce qui se passe – et je vous rassure : les Communes d'Ath, Lessines, Flobecq, Belœil ne sont pas du tout dans le giron MR –, c'est qu'on n'y fait plus rien !

De deux choses l'une : soit le ministre impulse une nouvelle politique – c'est votre responsabilité –, soit il ne le fait pas.

Mais comment voulez-vous l'impulser si vous ne réunissez même pas l'ensemble des acteurs ?

Je pense que le Ministre Foret avait raison d'être frileux, et je constate que vous n'êtes pas beaucoup plus chaud à l'égard de ce contrat.

QUESTION ORALE DE M. BAYENET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA LÉGISLATION SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET LES SPÉCIFICITÉS ARCHITECTURALES LOCALES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la législation sur l'hébergement touristique et les spécificités architecturales locales».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, ce n'est pas habituel, mais comme ce matin, j'ai été interpellé en direct sur le clientélisme du PS, je tiens à apporter une réponse après contact avec le cabinet.

M. Fontaine (MR). – On va enfin avoir une réponse à cela !

M. Bayenet (PS). – Oui. Il s'agit d'abord des projets-pilotes sur les gares abandonnées, toutes les communes n'ont pas le privilège ou la malchance d'avoir une gare à l'état d'abandon.

Sur les communes dont le projet-pilote a été retenu, sept sont PS, trois cdH et quatre MR.

M. Crucke (MR). – Je ne parlais pas des gares abandonnées, je parlais des projets pédestres qui sont de la compétence du Ministre de l'Intérieur, donc, des voies vertes.

M. Bayenet (PS). – L'objet de votre interpellation n'a pas tout à fait été perçu comme cela ce matin. Je vérifierai donc.

M. Crucke (MR). – Désolé, mais vous pouvez vérifier.

M. Bayenet (PS). – Eh bien, on va voir !

M. Crucke (MR). – J'ai fait le comptage et vous verrez que vous confirmerez le clientélisme dont je vous parle.

M. Bayenet (PS). – Eh bien, vous me le donnerez.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, lors de la précédente législature, le décret du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique a fixé un nouveau cadre à la reconnaissance et au classement des hôtels, gîtes et autres chambres d'hôtes de Wallonie. Il est arrivé au Parlement au terme de plusieurs années de préparation. Ce texte a l'avantage de remettre de l'ordre dans une législation jusque-là très éparse. Il n'en est toutefois qu'à son début d'application et les premiers aménagements légaux peuvent donc se poser.

Notre groupe a soutenu ce texte car il devrait inciter les établissements d'hébergement touristique à accroître encore davantage leur qualité. Les normes harmonisées de classement des hébergements aideront également les touristes à bénéficier d'une lisibilité claire de l'offre d'hébergement. Les touristes obtiennent une garantie de service de qualité. Il s'agit là donc globalement d'une avancée positive pour le secteur.

L'arrêté d'exécution du décret est paru le 2 février au *Moniteur*. Il précise les normes techniques auxquelles doivent satisfaire les établissements d'hébergement. Les hébergements touristiques de terroir et les chambres d'hôtes y sont donc soumis.

Les adeptes des vacances en gîte rural – ce phénomène connaît une croissance exponentielle dans notre Région – privilégient ce mode de villégiature parce qu'il allie les qualités du confort de l'hôtellerie classique à celles de la convivialité du camping-caravaning.

Ce type de vacances présente aussi beaucoup d'autres avantages : prix locatif attractif, accueil personnalisé, ambiance familiale, proximité de la nature environnante, quiétude, cuisine du terroir, découverte des produits de bouche et d'artisanat locaux, partage des coutumes et traditions régionales, folklore local, cadre architectural traditionnel. Ce dernier avantage, l'architecture traditionnelle, est un élément-clé dans le choix des vacanciers pour ce type de logement.

L'arrêté impose à tous nos gîtes ruraux de Wallonie et ce, quelle que soit leur capacité d'accueil, des normes de sécurité parfois sévères et coûteuses à l'investissement. Je pense notamment aux escaliers en maçonnerie et en béton pour la prévention des incendies ou en bois résistant une demi-heure au feu. Le décret du 18 décembre 2003 et son arrêté d'exécution ne risquent-ils pas, dans ces conditions, d'être par moments en contradiction avec l'esprit premier du législateur ? Nous encourageons l'utilisation du bois de nos forêts wallonnes en matière de construction, de rénovation immobilière. Nous voulons préserver l'authenticité des caractéristiques architecturales de notre habitat rural.

J'aimerais vous demander, Monsieur le Ministre, si ces normes pourraient faire l'objet d'adaptations précises au vu du caractère typique de l'architecture régionale de certains bâtiments. Plus précisément, en ce qui concerne la stabilité au feu des escaliers en bois, pouvez-vous estimer le coût moyen d'une telle adaptation ?

L'article 90 du décret prévoit une dérogation aux normes de sécurité spécifiques, dérogation qui peut être accordée par le Gouvernement. Mais il faut que le niveau de sécurité en matière d'incendie demeure satisfaisant. À cette fin, le Gouvernement peut imposer des mesures de compensation. Il y a là, à mon sens, une opportunité éventuelle à exploiter dans le but de garder au maximum, mais en garantissant, bien entendu, un minimum de sécurité, le caractère local de certains bâtiments. Je pense ici, notamment dans ma région, à des anciens moulins au bord des cours d'eau avec des escaliers en bois, où le fait de modifier l'architecture, notamment les cages d'escaliers, etc., dénature complètement le bâtiment.

Compte-t-on donc utiliser cette dérogation pour garantir de ne pas dénaturer certains établissements et valoriser ainsi nos matériaux locaux ? De quelle manière cette dérogation pourrait-elle être appliquée en accord avec les différents services d'incendie de manière relativement homogène ? En effet, le constat le plus dramatique pour moi aujourd'hui, c'est que les services régionaux d'incendie appliquent différemment la législation, suivant la commune ou la région dans laquelle ils contrôlent.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, tout d'abord, comprenons-nous bien, je crois qu'il faut un minimum de contraintes et de charges financières pour arriver à un maximum de sécurité. Tout le monde sera d'accord là-dessus.

Le Code du tourisme, c'est d'abord et avant toute chose une démarche de qualité par rapport à l'ensemble

des opérateurs, qu'il s'agisse de petites infrastructures ou de plus grandes.

Vous l'avez souligné, l'objectif premier de cette nouvelle réglementation, c'est d'encourager l'ensemble de notre offre touristique à sans cesse s'améliorer. C'était l'objectif du législateur. C'est le décret du 18 décembre 2003 qui a fixé le nombre et les principes de normes spécifiques pour tous les établissements d'hébergement. Précédemment, les campings, les gîtes, chambres d'hôtes, les villages de vacances ainsi que les centres de tourisme social n'étaient pas soumis à des règles spécifiques.

Il y a eu des drames dans d'autres pays, notamment en France, qui ont sans doute accéléré les choses et provoqué une prise de conscience par rapport à des établissements qui peuvent présenter des risques relativement inoffensifs, vu le peu de personnes qui y séjournent. Je crois que les règles de sécurité doivent s'appliquer malgré tout sur ces petites infrastructures.

On a aussi bénéficié de l'expérience du décret «hôtel» de 1990. Les hôtels, appart-hôtels, motels et autres établissements non labellisés étaient, eux, soumis au décret de la Communauté française de 1990 qui déterminait des règles spécifiques et qui exigeait une attestation de sécurité-incendie délivrée par le bourgmestre avec dérogation et recours possibles chez le ministre concerné.

Cette réglementation est appliquée depuis 15 ans, tant au niveau communal que régional pour les établissements que je viens de citer.

Sur les huit dernières années, la commission sécurité-incendie a remis 292 avis favorables de dérogation concernant quelque 262 hôtels et 30 établissements d'hébergement non labellisés.

Parmi celles-ci, aucune ne concernait un problème lié de près ou de loin à la préservation d'une caractéristique architecturale du bâtiment concerné.

Le code, c'est le prolongement de l'expérience de ce décret «hôtel», en essayant de l'améliorer.

La nouvelle réglementation s'inspire très largement de l'ensemble de l'expérience du décret «hôtel» de 1990.

Les mécanismes de dérogation, de recours, d'avis de la commission de sécurité-incendie sont maintenus. C'est d'ailleurs au travers de ce type de mécanismes que la question d'escaliers en bois dont vous avez parlé devra être posée. Chaque situation est particulière. Il faut tenir compte de paramètres tels que la hauteur du bâtiment, l'existence d'issues de secours. De plus, eu égard à toutes les constructions en bois que l'on veut valoriser, il faut arrêter de dire que le bois présenterait plus de risques au niveau incendie que d'autres types de bâtiments, c'est tout le contraire. Mais ça, c'est un autre débat.

D'où l'importance justement des normes précises et que cela se sache …

M. Bayenet (PS). – Il faut en convaincre les commandants des sapeurs-pompiers.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Tout à fait. C'est le plus important. Il faut avoir une vision uniforme sur l'ensemble du territoire et éviter des applications différentes, d'une commune à l'autre.

C'est aussi le travail de la commission de sécurité-incendie qui sera très important, notamment au travers des visites des hébergements concernés. Il devra permettre d'assurer l'homogénéité des décisions de dérogation d'une commune à l'autre pour éviter ce système de différentiel avec des concurrences déloyales en termes d'investissements à opérer.

Il faut aussi des normes adaptées.

L'élément neuf de la nouvelle réglementation, c'est la création de cinq catégories de normes de sécurité-incendie au lieu d'une seule, établies en fonction de trois critères :

– la capacité de l'hébergement ;
– le fait qu'il s'agisse d'un bâtiment existant ou à construire ;
– enfin, le fait que des services soient ou non offerts (par exemple les petits-déjeuners, le nettoyage journalier, etc.).

Une procédure simplifiée est mise en place pour les hébergements de moins de dix personnes.

Je souhaite rappeler que le législateur wallon, dans sa sagesse, avait souhaité rendre possible une procédure simplifiée d'attestation sécurité-incendie pour l'ensemble de ces hébergements de petite taille.

Ainsi, le propriétaire d'un gîte, d'une maison d'hôtes ou de tout autre établissement d'hébergement dont le bâtiment a une capacité inférieure à dix personnes, ne doit envoyer au bourgmestre que trois documents :

– une attestation pour son installation électrique (ce qui me paraît bien nécessaire) ;
– une autre pour son chauffage ;
– et s'il est raccordé au gaz, une attestation de conformité de son installation au gaz.

Ce mécanisme simplifié est l'application de principes administratifs de confiance et de bonne gestion. Il s'agit de faire porter le contrôle des normes sur les hébergements présentant un risque important et un

contrôle simplifié, mais réel, sur ceux présentant un risque moindre.

Des primes existent pour aider à se conformer aux normes. Je rappellerai que, en plus de la prime normale au taux de 30 %, le propriétaire d'un gîte peut bénéficier d'une seconde prime pour la sécurité-incendie au taux de 50 %. Pour un gîte normal, elle est de maximum 5.000 euros. Pour un gîte de grande capacité – c'est-à-dire de plus de 15 lits –, elle peut monter jusqu'à 12.500 euros.

Je conclus en disant que pour moi, la sécurité n'a pas de prix. On doit assurer une homogénéité, éviter la concurrence déloyale, dans le but d'arriver à un maximum de sécurité. Mais chaque cas particulier doit être étudié pour permettre les investissements en la matière et éviter que certains soient lâchés et ne puissent plus continuer leurs activités, alors qu'il y a moyen d'appliquer des normes incendie suffisantes pour rencontrer la sécurité des touristes.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Je remercie notre Ministre pour sa réponse, Monsieur le Président. Je compte évidemment sur lui, surtout pour l'homogénéité des réglementations sur tout le territoire wallon. C'est dans ma région que je constate que l'application de l'arrêté se fait différemment suivant le caractère ou la manière dont le commandant des pompiers réagit. C'est souvent le cas.

Deuxième problème que je voudrais soulever – et là, je crois qu'il faudrait se concerter avec M. Antoine –, c'est la problématique des escaliers de secours que la Commission royale des Monuments et Sites interdit quand le bâtiment est classé. Je pense à un hôtel de ma région qui est particulièrement connu et qui se situe dans un ancien moulin. Ce serait complètement dénaturer l'architecture si on venait mettre un escalier métallique à l'extérieur. La Commission des Monuments et Sites interdit la construction d'escaliers de secours, l'hôtelier ne sait plus ce qu'il doit faire.

QUESTION ORALE DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES ASBL GÉRANT LE SITE DES LACS DE L'EAU D'HEURE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les ASBL gérant le site des lacs de l'Eau d'Heure».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a quelques mois, en décembre – c'était l'hiver, ce n'était pas le printemps, maintenant, cela va un peu mieux – je vous interrogeais sur le dossier des lacs de l'Eau d'Heure et plus particulièrement sur le renouvellement du conseil d'administration de l'asbl «Eau d'Heure Développement». En effet, depuis le 13 juin, cette asbl est en attente du renouvellement de son conseil d'administration. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis l'acte constitutif de cette asbl en 1996, il est stipulé que la représentation majoritaire de la Région wallonne au sein de son CA doit correspondre à la représentation politique de la législature en cours.

Au-delà de cette pertinence politique de procéder au renouvellement de la structure, ce n'est ni plus ni moins que la viabilité d'une institution très importante pour le développement du tourisme dans le Sud de la botte du Hainaut et dans le Sud namurois. Donc, sans initiative, cette structure a bien du mal à fonctionner efficacement.

De plus, vous savez que le site bénéficie d'un merveilleux investissement de la part de la Région wallonne et il a besoin de développer des synergies avec le secteur privé. Donc, actuellement, il est hyper important, en ce mois de mars, que les choses soient concrétisées.

Ma première question est très simple: où en sommes-nous dans le renouvellement du CA de l'asbl «Eau d'Heure Développement» ?

Deuxièmement, j'aimerais évoquer la séance du 23 décembre du Gouvernement wallon où il vous a été demandé, je crois, d'étudier la possibilité d'opérer une fusion entre les deux asbl. C'est quelque chose de très important aussi pour le développement du site.

Enfin, troisième et dernière question, il est hyper important aussi que les eaux de baignade soient peut-être un petit peu plus ouvertes à la population qui, d'ailleurs, les utilise parfois en dépit du bon sens. Il est vrai qu'actuellement, une seule plage est ouverte, donc, il y aurait peut-être une synergie à mettre en place entre le Ministre ayant le MET dans ses attributions et vos services par rapport à la qualité des eaux de baignade.

Voilà, je suis très attentive aux réflexions que vous avez sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, effectivement, vous m'avez interrogé sur le sujet au mois de décembre dernier.

Premier élément, en ce qui concerne les deux ASBL, on doit bien sûr arriver à cette fusion pour avoir un seul organisme, cela me paraît important, afin de ne plus avoir deux opérateurs.

Cela étant, dans un même temps, le Gouvernement m'a chargé pour Pâques de venir avec un plan complet de développement pour le site des lacs de l'Eau d'Heure. Je donne la priorité à l'ensemble du projet de développement, que ce soit au niveau hôtelier, que ce soit au niveau des eaux de baignade – et je vais y venir – afin de pouvoir déposer un projet ambitieux et qui tienne la route aussi au niveau budgétaire, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé, au niveau du Gouvernement wallon.

Dans un deuxième temps, parce que l'un ira avec l'autre, une fois que ce projet aura été déposé au Gouvernement et approuvé, il faut que les mandataires et les représentants de la région qui se retrouveront dans cette asbl, et non plus dans ces asbl, puissent bien sûr être des promoteurs de ce plan approuvé. Cela me paraît normal de faire les choses dans ce sens-là: d'abord, le projet et puis les gens qui devront le porter et l'exécuter au niveau de l'asbl. Cela, c'est pour répondre à votre première question concernant le *timing*: on ira dans ce *timing*-là et dans cet état d'avancement. À l'époque, quand vous m'avez interrogé, l'attention a été attirée sur l'asbl et puis, il y a eu cette obligation – et tant mieux –, de se fixer un délai par rapport à l'ensemble du projet de développement. Donc, c'est pour Pâques, au plus tard, que ce projet sera déposé.

Vous l'avez rappelé aussi, au-delà de tous les problèmes que cela peut poser en termes de développement, il y a des problèmes plus spécifiques, notamment celui de l'aménagement de la deuxième plage sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure, et plus précisément le village touristique avec tout le problème de l'eau de baignade et la qualité de celle-ci pour parvenir à augmenter l'offre. Il faut qu'il y ait plus d'une plage pour l'ensemble des touristes qui vont sur le site, ce qui est extrêmement prioritaire.

La sécurité de la baignade reste essentiellement conditionnée par la surveillance aussi effective des lieux et non par l'aménagement des plages qui relève principalement du confort et de la qualité de l'offre. Il faut pouvoir aussi en tenir compte dans l'ensemble de la réflexion que l'on a aujourd'hui.

Je tiens aussi à dire pour conclure – désolé, je veux bien vous remettre par la réponse écrite sinon, je vais me faire tirer les oreilles par le Président – qu'on n'est pas, pour l'instant, simplement en train d'étudier tout l'ensemble du projet de développement du site qui sera déposé et qui doit baliser les nombreuses années à venir. Il y a quand même des actions concrètes qui ont été décidées depuis 8 mois et mises en place. Je vais en citer deux où j'ai essayé de faire bouger les choses. Premièrement, la réalisation d'appartements avec un service hôtelier à financer à 100 % – je tiens à le souligner – par un investisseur privé. Deuxièmement la reprise du secteur Horeca du site incluant un investissement privé aussi de quelque 250.000 euros, qui devrait être effective au 1er avril prochain. Ce sont au moins deux dossiers que, de façon pragmatique, on a réglés pour permettre tout simplement à des entreprises privées qui frappaient à la porte depuis bien longtemps de pouvoir s'installer et de prendre en charge toute une partie des responsabilités des opérations sur le site qui reviennent, reconnaissons-le, plus à des privés qu'au secteur public.

Je ne serai pas plus long, mais je vous remets déjà l'ensemble des projets de développement et des lignes directrices, si vous le souhaitez, pour que vous puissiez avoir une réponse plus circonstanciée en la matière. Rendez-vous donc, au plus tard à Pâques. Vous avez commencé à Noël, on finira à Pâques et j'espère qu'en été, on ira nager, surtout qu'il y a beaucoup de touristes qui pourront se rendre sur le site.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Vous voyez qu'on a bien raison de vous interpeller, c'est bien, cela avance !

En fait, la fête de Pâques a lieu dans trois semaines, donc, je suppose que le projet sera au mieux finalisé pour cette région qui attend quand même beaucoup de ce développement touristique.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. MILLER À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ATTITUDE DE LA RÉGION WALLONNE À L'ÉGARD DE LA CHARTE ANTI-OGM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Miller à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et

du Tourisme, sur «l'attitude de la Région wallonne à l'égard de la Charte anti-OGM».

La parole est à M. Miller pour développer son interpellation.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 4 février dernier, à Florence, les représentants de vingt Exécutifs régionaux de l'Union européenne ont lancé ce que le journal *Le Monde* a appelé un défi à la Commission de Bruxelles sur les Organismes Génétiquement Modifiés. Ces vingt régions revendiquent en effet le droit de se protéger de la contamination transgénique et réclament des sanctions contre les responsables de pollution génétique.

Soucieuses de protéger la qualité de leurs produits alimentaires, ces régions, parmi lesquelles la Bretagne, l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, le Limousin, l'Île de France, mais aussi la Toscane, l'Euskadi ou le Pays de Galles, c'est-à-dire des régions réputées pour la qualité de leurs produits, ont adopté cette Charte des régions et des autorités locales de l'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques.

La Charte de Florence est très critique par rapport à la politique européenne en la matière. Selon la charte, la directive 2001/18 dédicacée à cette problématique, je cite : «*Ne s'intéresse pas aux droits des agriculteurs ayant choisi l'agriculture traditionnelle à défendre leurs cultures de la pollution génétique.*». Fin de citation. La directive ne couvrirait pas, notamment, la responsabilité civile des entreprises biotechnologiques en cas de contamination d'autres cultures et ne fait dès lors pas référence au principe du pollueur-payeur énoncé à l'article 174 du Traité de l'Union.

Les vingt régions signataires demandent à la Commission européenne de proposer un système de sanction des responsables de contaminations transgéniques et veulent absolument que les procédures d'autorisation soient subordonnées, non seulement au respect des principes de précaution, de prévention et d'éthique, mais aussi à la présence démontrée d'effets positifs pour les consommateurs. Il semblerait, sauf erreur de ma part, que cette condition soit extrêmement importante puisque, à l'exception du coton, aucun avantage particulier des OGM pour le consommateur ou pour l'environnement n'a pu encore être établi.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, exposer les raisons pour lesquelles la Région wallonne ne s'est pas associée à la signature de cette Charte, Charte qui pose des questions importantes. Pourquoi la Région wallonne ne s'est-elle pas associée à cette Charte pour la protection de la qualité des produits alimentaires, et partant pour un label de qualité wallon ? Quelle sera, par ailleurs, la position que vous défendrez au niveau de l'Association des régions d'Europe, lorsque les signataires de la Charte, comme ils l'ont annoncé, vont tenter de convaincre les autres régions européennes à propos de cette question qui concerne tous nos concitoyens.

M. le Président. – M. Meureau veut se joindre au débat.

La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, effectivement, les OGM, depuis des années, son sujet, soit à des polémiques, soit à des manifestations médiatiques et ce ne sont pas les saccages de cultures transgéniques qui manqueront à l'appel des caméras. M. Miller vient de le dire, en début de cette année, effectivement, 20 régions d'Europe ont décidé d'exclure de leur territoire les cultures d'OGM et donc, je pense qu'il nous appartient, en tant que responsables politiques wallons, de mener des débats riches et sereins à ce sujet.

Le développement des biotechnologies représente un potentiel en matière scientifique et une source possible de développement économique. Cependant, elles doivent évoluer dans le respect du principe de précaution et faire l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics habilités à cadrer leur développement.

Dans les années 1990, on nous expliquait que les OGM étaient pleins de promesses pour la santé et pour la nutrition, mais il n'existe aujourd'hui pas d'OGM pour lesquels la démonstration irréfutable de leur intérêt pour le consommateur a été faite. On peut voir de manière générale que l'adhésion de la société se fait plutôt pour l'utilisation des OGM dans ce qui sert aux traitements médicaux et révèle plutôt un scepticisme pour ce qui est de leur utilisation dans le secteur alimentaire. Par exemple, le maïs transgénique BT11 qui a été autorisé à la commercialisation par la Commission européenne en mai 2004 et qui, faute de demande, n'a finalement pas été commercialisé dans l'Union.

Donc, on pourrait ajouter à ce que M. Miller a dit, que les règles européennes ne règlent pas la question des risques économiques potentiellement générés par une contamination fortuite entre ces cultures d'OGM et les cultures traditionnelles, voire biologiques.

La Commission européenne, malgré l'insistance du Parlement européen et de plusieurs États membres, dont la Belgique, a jusque maintenant refusé de réglementer cette question de la coexistence de cultures OGM et non-OGM.

Nous devons régler le problème de cette coexistence et tâcher de garantir, tant aux agriculteurs qu'aux consommateurs, un libre choix d'une agricul-

ture avec ou sans OGM et donc, libre choix aussi de produits finis avec ou sans OGM.

De plus, nous devons garantir la plus haute protection (juridique, financière, environnementale) pour les agriculteurs conventionnels et biologiques.

Enfin, il faudra mettre en place des mécanismes de protection pour éviter les cas de contamination fortuite et si, par malheur, il y avait contamination, il faudrait trouver un système de responsabilité qui assure non seulement un juste dédommagement des agriculteurs victimes, mais aussi de protection des consommateurs.

On le voit, aujourd'hui – et c'est avec des nuances que M. Miller vient de le dire –, ce débat est complexe, ses enjeux environnementaux, sociétaux et financiers sont énormes et en tant que son président, la Commission de l'Environnement et de la Ruralité, dans ce cas-ci, est le lieu propice à cette réflexion, réflexion qui ne doit pas tarder. Je propose que ce point, au moins le démarrage de la réflexion plus en profondeur que lors d'une interpellation, figure à l'ordre du jour de la commission de manière à pouvoir «atterrir» rapidement sur un texte permettant à la Région wallonne de s'inclure dans l'ensemble du système juridique qui a été créé, tant au niveau européen et fédéral. C'est donc le maillon régional qui manque à ce sujet. Je suppose que les travaux de la commission seront bénéfiques à l'ensemble du Parlement.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ? Non.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, la procédure d'adoption de la Charte anti-OGM de Florence ne répond pas aux procédures habituelles des prises de position des États membres de l'Union européenne.

À ma connaissance, la Région wallonne – je dis bien à ma connaissance – n'a pas été consultée à ce jour.

À la lecture du texte de cette charte, il me paraît abusif de parler de Charte anti-OGM. Ainsi, le libre choix du producteur, y compris vis-à-vis des cultures OGM, est rappelé en préambule, même s'il est clair que la Charte plaide pour un contrôle extrêmement strict de ce type de culture, notamment en matière de coexistence des cultures qui relèvent institutionnellement des compétences régionales.

Pour rappel, en Belgique, la procédure d'autorisation de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés est restée de compétence fédérale et les Régions ne peuvent faire valoir leur avis qu'au sein du Conseil de biosécurité, lequel remet lui-même un avis à l'autorité fédérale.

C'est une directive du 12 mars 2001 du Parlement européen et du Conseil qui fixe le cadre légal relatif à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés à usage agricole dans l'environnement.

Les demandes d'autorisation de mise sur le marché d'OGM sont introduites auprès de n'importe quelle autorité compétente d'un Etat membre. Les autorités compétentes de tous les États membres sont informées et peuvent émettre des objections motivées à la mise sur le marché. Des procédures de concertation sont d'ailleurs prévues à cet égard.

Dans ce contexte, une fois un OGM autorisé, il ne peut légalement plus être considéré comme un facteur de pollution, ce qui me semble logique.

La Région wallonne est compétente pour la mise en place d'une législation en matière de coexistence entre les cultures conventionnelles, biologiques et génétiquement modifiées.

Au début de l'année 2004, un groupe de travail a été initié par la direction générale de l'agriculture. Celui-ci a été chargé de réfléchir sur le cadre législatif à mettre en place pour assurer la coexistence de ces différents types de culture. Ce groupe a rassemblé l'ensemble des acteurs concernés, représentant un large spectre de sensibilités et de compétences dans le domaine.

Un décret devrait fixer le cadre général sur lequel s'appuieraient différents arrêtés du Gouvernement wallon d'application plus techniques.

Sur base du travail déjà réalisé au sein de la DGA, je pourrai bientôt vous présenter un document qui devrait rencontrer certaines préoccupations importantes mentionnées dans la Charte de Florence.

Entre-temps – et il l'a souligné –, le président de la Commission de l'Environnement suite, notamment, reconnaissons-le, à l'intervention de notre collègue Bernard Wesphael, va convoquer et organiser un débat et je crois qu'il y a effectivement urgence de le faire. Les choses ont été un peu bousculées ces dernières semaines pour pouvoir avoir une discussion. Donc, je ne voudrais pas – et je m'y suis toujours engagé – me fâcher avec la commission avant de prendre une position, avant d'arriver avec ce décret. Il y a urgence en la matière. Le secteur de la recherche, notamment où on ne donne plus les autorisations, est en train d'attendre. Donc, cela bloque quand même l'ensemble du système. Quelle que soit la position que l'on prenne, peu importe, il y a urgence de la prendre. Je ne le ferai pas, même si j'ai mon propre avis, sans qu'il y ait un débat le plus ouvert possible au niveau de la commission et le plus respectueux aussi possible des différentes sensibilités au sein de

cette Assemblée par rapport à une préoccupation qui dépasse largement le cadre de notre Région et où la Région a des options à prendre, options qui devront être, à mon avis, sans vouloir influencer le débat, à la fois pragmatiques et fortes en termes de reconnaissance de la qualité de nos produits et de la valorisation de ceux-ci, et surtout, j'ajouterai, de valorisation, d'identification, comme l'a souligné M. le Président, comme vous l'avez souligné aussi, Monsieur Miller, pour l'ensemble des consommateurs afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir et faire des choix en toute connaissance de cause.

Je vous remercie donc de cette interpellation. Même si, à ma connaissance, vous ne faites pas partie de la Commission de l'Environnement, Monsieur Miller, j'espère que vous pourrez vous joindre aux travaux de celle-ci lorsque le Président la convoquera sur ce sujet, très, très urgent. Les délais sont là et on ne peut pas rester, en Région wallonne, dans l'incertitude. Je connais aussi la position de mon prédécesseur en la matière puisqu'il vient de me la dire une dernière fois – et je m'en doutais un tout petit peu – avant de monter à cette tribune, mais je ne me permettrai pas de dévoiler le secret, de faire un crime de lèse-président à cette tribune.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre et M. le Président de la Commission. Je pense effectivement que ce débat est fondamental et qu'il concerne chacune et chacun de nos concitoyens.

C'est avec beaucoup de plaisir que je participerai aux travaux de cette commission. Il est vrai que je n'en suis pas membre, mais je suis particulièrement intéressé par la qualité des produits alimentaires.

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Président, je remercie également le Ministre pour sa réponse et je retiens le message. Je l'ai dit, le Ministre l'a confirmé, il y a intérêt à avancer vite et donc, ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission. Je le précise de manière explicite pour que cela paraisse dans le compte rendu intégral. Ce débat a déjà fait l'objet de nombreuses discussions lors de la législature précédente. Le débat de fond existe, les documents parlementaires existent, on peut en prendre connaissance, donc, je fais confiance à chacune et à chacun pour que dans un débat de cette ampleur, le nombre d'auditions demandées soit le plus limité possible et les auditions les plus concrètes possibles, de manière à pouvoir clôturer les débats en deux, voire trois réunions de commission maximum.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES RÉAMÉNAGEMENTS DE L'UNITÉ ANTIBRACONNAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les réaménagements de l'unité antibraconnage».

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en date du 26 septembre 2002, le Gouvernement wallon décidait de créer une unité antibraconnage au sein de la DNF, pour une période probatoire de 18 mois.

Après quelques prolongations, de temps à autre, controversées, le Gouvernement approuvait, le 27 janvier dernier, le contenu de la note que vous lui soumettiez en compagnie du Ministre Courard et décidait de pérenniser cette structure pour une durée indéterminée à partir du 1er février 2005.

J'ai eu l'occasion d'examiner le rapport d'évaluation effectué par l'unité ainsi que la note que vous avez transmise au Gouvernement, à propos de laquelle j'aimerais avoir réponse à des questions qui me semblent, pour l'instant, restées dans l'expectative.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi d'exprimer vivement ma surprise quant à la discrétion qui, me semble-t-il, a entouré le maintien de l'UAB, dont tout le monde se félicite de l'existence mais aussi de la qualité. Je n'ai pas vu, en tout cas, la moindre critique sur son fonctionnement.

Certes, ceux qui ont été pris dans les mailles du filet ne sont pas heureux, mais si on a créé l'UAB, c'est sans doute justement pour permettre d'étendre les filets. Si on a eu pas mal de discussions sur cette prolongation, je trouve qu'on ne l'a pas assez médiatisée, en tout cas dans la médiatisation qui permet d'informer le citoyen, ce qui est important. Vous savez que cet organisme fonctionne, entre autres, par

un *call center* qui est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. À propos du numéro vert qui permet de l'atteindre, je me suis laissé dire qu'en 18 mois, il y avait eu plus de 700 appels, plus de 500 PV rédigés sur base de ces appels.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – C'est 500 fois le même.

M. Crucke (MR). – Je ne pense pas du tout que ce soit 500 fois le même. Ce serait quand même dommage de voir pérennisé un organisme pour 500 fois la même personne et je ne pense que vous iriez jusque-là.

Mes questions concernent à la fois les missions de l'UAB, le cadre et l'effectif, et enfin, la réforme de l'article 13 du Code forestier.

En ce qui concerne les missions, je cite votre note : *«la mission première de l'unité est de lutter contre le grand braconnage, le braconnage industriel. Cette mission fait partie des missions attribuées à la Division de la Nature et des Forêts. Cependant, l'UAB vient servir d'appui aux cantonnements. Elle s'inscrit dans une spécialisation du métier avec une orientation répressive et policière (…)».*

Dois-je déduire de cette définition que vous recentrez les missions de l'UAB sur le grand braconnage ? Qu'est-ce que le grand braconnage ? Y aurait-il du petit braconnage ? Le petit braconnage ne rentrerait-il pas dans les missions de l'UAB ? Je pense que l'UAB a une mission qui vise à permettre l'intervention dans l'ensemble du milieu naturel, que ce soit pour le petit ou le grand braconnage, et il n'y a d'ailleurs pas que la «braconne» qui soit, à mon sens, visée. Pourquoi donc avoir ciblé ce grand braconnage ? Y a-t-il dans votre chef une intention bien précise et si oui, pourquoi ?

Dans le rapport d'évaluation de l'UAB, lorsqu'on le lit, deux ou trois exemples nous montrent qu'il n'y a pas que le grand braconnage qui a permis de recourir à cet organisme. J'ai deux exemples qui me viennent en tête.

D'abord, les infractions à la Convention sur le Commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction. Des informations font état du trafic international d'espèces exotiques, trafic renforcé par le fait que les services des douanes ne contrôlent plus les aéroports pour ces infractions. Il se pourrait que les aéroports régionaux serviraient de véritable plaque tournante pour le transit ou l'importation de certaines espèces protégées. Cela entre-t-il encore dans la mission de l'UAB, selon votre définition ?

Autre exemple, l'opération menée en mars 2004 sur la capture de grenouilles. L'opération précitée a révélé que les spécimens prélevés s'élevaient à plusieurs dizaines de milliers par jour pour la seule Région wallonne. Sans intervention de l'UAB, il y a lieu de craindre à une forte diminution de l'espèce.

On pourrait également mentionner la commercialisation de végétaux : champignons, arbres, mousses ou encore d'autres produits prohibés.

Il aurait donc été primordial, me semble-t-il, de mettre cet aspect en évidence dans la note plutôt que de viser uniquement le grand braconnage ou de préciser de manière un peu laconique «*dans la mesure des ressources disponibles, l'UAB traitera également des délits touchant au patrimoine naturel*».

Vous me répondrez peut-être que ce service est avant tout un service d'appui et non un service de première ligne. Cette subsidiarité doit cependant également pouvoir s'intégrer dans une optique de protection maximale de l'environnement et ce, au sens large.

Puis-je, dès lors, Monsieur le Ministre, vous demander de clarifier votre position ainsi que celle du Gouvernement ? Estimez-vous encore, à l'heure actuelle, que l'action de l'Unité devrait se cantonner au seul grand braconnage ?

Concernant l'organisation même du cadre et de ses effectifs, il faut s'attarder à la création du comité d'accompagnement, que vous avez institué et qui n'existait pas auparavant, et puis, à l'effectif.

Le comité d'accompagnement est composé de cinq personnes. J'avoue qu'à première vue, je n'en perçois pas l'utilité, mais peut-être me convaincrez-vous dans vos explications. J'en perçois d'autant moins l'utilité que, dans le rapport qui vous avait été soumis, aucune indication ne prévoyait la constitution de cet organisme d'accompagnement.

D'autre part, je constate que dans les compétences de cet organisme, des compétences de politique criminelle lui sont dévolues, ce qui me surprend encore davantage, dans la mesure où les lignes directrices de ces politiques étaient jusqu'alors tracées de commun accord, entre l'Unité et les parquets spécialisés. Pour quelle raison insérer, à ce niveau, un intervenant supplémentaire ?

Vous aurez compris que je m'interroge énormément sur ce comité. À quoi rime ce comité ? Quelle est réellement son utilité ? Quels sont les motifs ayant conditionné sa mise en place ? Sur ce dernier point, je ne relève, comme je vous l'ai dit, aucune requête allant dans ce sens, dans le rapport de l'UAB. En revanche, le rapport fait état de la nécessité d'adjoindre au service, un inspecteur de police spécifique ainsi qu'un attaché.

Ma deuxième remarque concernant cet organisme a trait à sa composition. Il y a évidemment un représen-

tant du Ministre, de l'administration, mais je note également un représentant du Conseil supérieur wallon de la Chasse. Par contre, aucun représentant d'un organisme environnemental. Y a-t-il là une raison particulière pour les en écarter ?

En ce qui concerne le cadre et l'effectif, le rapport d'évaluation dénonce, à plusieurs reprises, le manque cruel d'effectifs et ce, tant au niveau de la cellule centrale que de la cellule extérieure.

L'UAB n'a d'ailleurs pas pu bénéficier d'un effectif complet durant sa période probatoire et là, vous n'y êtes pour rien, mais vous me direz encore que c'était du domaine du prédécesseur. Regardez vers l'avenir et pas derrière.

Initialement, la cellule centrale fonctionnait avec cinq membres : un commissaire divisionnaire détaché du Ministère de l'Intérieur, un ingénieur, un juriste, un assistant chargé de la logistique et une secrétaire.

La cellule extérieure est, elle, composée de 16 agents.

Actuellement, le manque de personnel est criant puisqu'au niveau de la cellule centrale, sur 5 agents, il n'y en a plus que 2 et au niveau de la cellule extérieure, sur 16, ils sont 13.

La lecture du rapport nous permet de dire, si on veut réellement donner à l'UAB un fonctionnement optimal avec un personnel qui permet de répondre à l'ensemble des missions, que c'est d'un cadre doublé dont on a besoin. Par l'effet même des missions de l'UAB, on compte un énorme travail en heures supplémentaires, en week-ends, en soirées et pour cause, généralement, la majorité des appels se font en instantané et en soirée et donc, je crains, en cumulant tout cela – et ce qu'on voit inévitablement dans tous les services, là comme ailleurs –, avec l'absentéisme qui peut exister ou les maladies, que ce personnel soit insuffisant. Certes, vous prévoyez la possibilité d'augmenter à l'avenir ce personnel dans la note, mais il n'y a pas de décisions précises prises. Or, déjà à l'heure actuelle, le cadre n'est pas respecté dès lors, avant d'envisager éventuellement d'engager, ne pensez-vous pas qu'il faille d'abord compléter le cadre et le faire de manière conforme aux statuts ?

J'en reviens à la réforme de l'article 13 du Code forestier. À un parlementaire qui l'interrogeait sur l'UAB, notre honorable et honoré Président, votre prédécesseur, en son temps, répondait : «*L'UAB sera compétente sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, dans le respect du prescrit du Code forestier et pour l'ensemble des matières de compétence de la DNF. Dans ce cadre, des opérations pourront être menées dans les propriétés privées.*». Vous n'êtes pas sans savoir que l'article 13 du Code forestier restreint fortement cette possibilité pour les préposés de constater des infractions sur les propriétés privées, dans la mesure où ces derniers doivent inévitablement, selon ce prescrit, obtenir l'autorisation des propriétaires de terrains privés.

Cette disposition du Code forestier, Monsieur le Ministre, contrevient à la directive Natura 2000. Ne pensez-vous pas, par conséquent, eu égard à ce que je viens de dire, qu'il serait plus qu'opportun de modifier cet article dans un souci de respecter le prescrit de la directive Natura 2000 ainsi que d'optimaliser l'efficacité de l'Unité.

En conclusion, à la lecture des différents documents en ma possession, j'estime, Monsieur le Ministre, que vous ne rencontrez malheureusement pas suffisamment les besoins clairement exprimés dans le rapport d'évaluation qui a été remis par l'UAB.

Dans votre note, vous faites état de problèmes rencontrés par l'Unité, sans vous expliquer et expliciter davantage. Je crois que cette formulation est maladroite dans la mesure où elle pourrait être source de malentendus et donner à penser que l'Unité aurait traversé des crises, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas, crises de management ou autres dans son fonctionnement au cours des 18 mois de la période probatoire.

Je fais référence, d'ailleurs, à l'avis unanime qui avait été remis par le Conseil supérieur wallon de la Chasse – c'est suffisamment intéressant que pour le signaler – dans lequel le Conseil appelait non seulement à la pérennisation – comme vous l'avez fait – de l'Unité, mais disait également tout le bien qu'il pensait de l'UAB.

La motivation des agents, je pense, risque d'en prendre un coup. Ce que je vous demande – et vous avez beau me dire non, moi, en tout cas, ceux que j'ai pu rencontrer, parce que cela peut se faire également – me semblait …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Ah !

M. Crucke (MR). – Mais ce n'est pas un crime, je suppose, de rencontrer des fonctionnaires. Ceux que j'ai rencontrés me permettent de penser qu'effectivement, il y a lieu de clarifier réellement les intentions, de compléter le cadre et, aujourd'hui, par votre déclaration – je l'espère totalement positive – de les rassurer sur un organisme que je pense réellement être non seulement d'intérêt général, mais également d'utilité publique.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, Monsieur Crucke, décidément, cet après-midi… Parfois, vous êtes en forme, parfois vous l'êtes moins. Jusque maintenant, je vous trouvais réellement en forme. Mais voilà un beau sujet. Vous mettez en évidence le travail – et vous l'avez dit vous-même – qui a été effectué par mon honoré et honorable prédécesseur, le Président de cette Assemblée, et qui a permis de constituer l'UAB et ce qui, effectivement, était une très bonne chose et c'est toujours une très bonne chose en la matière.

Cela étant, la mise en place de tout organisme, de toute association, de toute activité demande, après un certain temps, une évaluation afin de pouvoir éventuellement corriger le tir, le cas échéant, sans mauvais jeu de mots.

À mon avis, vous n'avez jamais lu «*Raboliot*» de Maurice Genevoix, parce que vous ne connaissez pas la différence entre quelqu'un qui prend un lapin au collet et celui qui utilise des bacs à lumière, des jeeps, des armes, bref, ce que j'appelle du grand braconnage ou du braconnage industriel.

Vous voyez, il y a une distinction entre du petit braconnage, un délit mineur, et des délits majeurs qui sont liés, eux, parfois à du grand banditisme, comme on l'a vu au travers de certains dossiers.

Donc, il y a une réelle différence entre les deux, entre du petit braconnage et du grand braconnage. Au départ, l'UAB a d'abord eu comme mission – et je peux vous montrer tous les textes, toutes les intentions – et c'était bien logique que mon prédécesseur ait eu cette volonté – de s'attaquer au grand braconnage. Est-ce pour cela qu'on ferme les yeux par rapport aux autres et que, lorsqu'on découvre un délit, parce qu'il serait mineur, on ne s'y attacherait pas, on ne s'y attaquerait pas et on ne prendrait pas de décisions ?

De nouveau, cela m'étonne parce que, laisser croire une seule seconde que j'aurais subi des pressions par rapport à ce dossier, par rapport à je ne sais trop quel notable ou autre gros chasseur propriétaire qui aurait eu des problèmes… À mon avis, vous auriez plus de chance à avoir ce genre de discours vis-à-vis de vous, vu qu'au sein de votre groupe, de votre formation politique, certains ont eu quelques problèmes avec l'UAB. Moi, dans mon cas, je n'ai pas eu de problèmes.

M. Crucke (MR). – Qui cela ? Donnez des noms !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Mais vous le savez très bien !

M. Crucke (MR). – Pas du tout !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Vous ne connaissez pas vos amis ?

M. Crucke (MR). – Allez, dites-nous qui !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Non ! Je ne suis pas un délateur, je ne vais pas m'amuser à cela. Vous le savez très bien, donc, ne faites pas l'innocent ou faussement l'innocent, vous savez très bien de qui je veux parler, ici, à cette tribune et, donc, cela me fait doucement rigoler quand vous me dites que j'ai subi des pressions. Si des pressions il y aurait dû avoir, c'est vis-à-vis de vous et vis-à-vis de votre groupe et pas vis-à-vis du mien. Donc, moi, je n'ai pas subi de pressions.

Cela étant, je me suis posé une question par rapport à l'UAB, et notamment une. Je suis certain que vous vous seriez posé la même question à ma place. À partir du moment où il y a 5 personnes sur 18 qui quittent un service, il y a effectivement un manque de cadre, vous l'avez souligné au travers de votre interpellation. Si vous mettez cela à l'échelle de l'administration, par exemple, de la DGRNE, cela voudrait dire que 600 personnes auraient quitté la DGRNE sur les 1800. Cela fait pratiquement un tiers des agents. Donc, il est légitime, de la part du Ministre qui a la tutelle, de se poser quand même la question de savoir pourquoi ces gens sont partis, pour quelles raisons et en fonction de ces raisons-là, d'adapter, de donner des réponses complémentaires pour que les gens qui travaillent dans cette unité quand même bien particulière, puissent travailler avec une qualité de travail suffisante et puissent être dirigés avec tout le doigté nécessaire. Je n'ai pas dit que ce n'était pas le cas, j'ai dit que j'allais me poser la question. Cela me paraît la moindre des choses à partir du moment où un pourcentage aussi important de personnes quitte un service.

Les personnes sont parties, notamment parce que les primes liées aux risques et aux conditions de travail – et vous les avez soulignées au travers de votre interpellation – n'étaient pas rencontrées et n'étaient pas existantes. Je m'attache à cela aujourd'hui et il y a déjà toute une série de réponses, vous l'avez souligné aussi au travers de votre interpellation. C'est un point important.

Donc, 5 personnes sur 18 ont quitté un service comme celui-là, et pourtant c'était des gens motivés au départ. Parce qu'il faut être passionné pour cela, il faut aimer le risque, quelque part, reconnaissons-le, pour s'engager dans une unité comme celle-là. Si elles quittent, la moindre des choses, c'est de se poser la question de savoir pourquoi.

Vous dites que vous avez rencontré des gens, j'en ai rencontré aussi, cela me paraît la moindre des choses. J'ai rencontré des gens qui sont actuellement à l'UAB et j'ai rencontré des gens qui n'y sont plus pour savoir quelles étaient les raisons pour lesquelles elles avaient quitté cette Unité antibraconnage. Le mot est quand même assez clair pour savoir qu'on parle de braconnage. On n'est pas en train de parler d'autre chose. C'est d'abord à cela qu'il faut s'attacher. Donc, effectivement, la première priorité que j'ai donnée à l'UAB, c'était d'abord et avant toute chose, de s'occuper du braconnage et du grand braconnage tel que c'était le cas au départ de leur mission. En discutant avec la personne qui dirige l'ensemble de l'Unité antibraconnage, elle m'a dit ceci : «*Voilà, je me suis installé à l'époque et au fur et à mesure des appels, des demandes, etc., on a étendu nos activités vers d'autres délits, les délits environnementaux, notamment, et on a augmenté nos activités*.». Il reconnaissait qu'il était temps par rapport à une unité comme celle-là, importante, dont le rôle est essentiel, d'avoir un certain contrôle. On ne joue pas avec des armes, on ne laisse pas une unité comme cela dans la nature sans que le responsable, le ministre de tutelle n'ait mis les moyens de contrôle nécessaire. C'est pour cela, notamment, qu'il y a un comité d'accompagnement, ce qui m'étonne.

À quoi cela va-t-il servir, un comité d'accompagnement ? À rien, sans doute ? Vous croyez que j'ai mis un comité pour le plaisir de mettre un comité et de donner une charge complémentaire ? Non ! C'est clairement établi de fixer l'ensemble des priorités, des objectifs en veillant aussi à l'exécution de ceux-ci. Contrairement à ce que vous dites, cela permet aussi d'avoir des représentants, éventuellement, du monde des associations de l'environnement ! Si vous avez lu… *(Réaction de M. Crucke.)* Vous n'avez pas bien lu ? *(Réaction de M. Crucke.)*

Qui fait partie du Conseil supérieur wallon de la Chasse, Monsieur Crucke ? Uniquement des chasseurs, vous croyez ? Eh bien non, il n'y a pas uniquement que des chasseurs ! Il y a des environnementalistes aussi qui font partie du Conseil supérieur de la Chasse. Donc, quand je mets «Conseil supérieur wallon de la Chasse», cela peut très bien être une association représentant l'environnement. Si vous grattiez un tout petit peu avant de poser une question, vous remarqueriez, effectivement, qu'une personne de l'environnement peut très bien faire partie de ce comité d'accompagnement.

Cela ne pose aucun problème. Donc, derrière le mot «chasse», il n'y a pas nécessairement non plus que des tueurs en série, il peut y avoir aussi des gens issus d'associations environnementalistes, et donc, elles pourraient se retrouver dans ce comité d'accompagnement si elles le souhaitent. Cela ne pose pas de problème. L'essentiel, c'est quoi ? L'essentiel, c'est de lutter par priorité. Vous êtes en train de dire une chose et son contraire, à nouveau, cet après-midi. Je veux bien qu'on soit incohérent, mais il y a quand même une limite à l'exercice, c'est-à-dire à la fois dire qu'il manque du personnel au niveau de l'UAB, que je dois prendre mes responsabilités, en tant que ministre, que je fasse en sorte que le cadre soit rempli, pour que ces gens sont débordés, qu'ils ont trop de travail, qu'il y a trop d'appels et, en même temps, me dire qu'il faudrait sans doute que le champ de leurs activités soit encore élargi demain.

Cette unité doit d'abord s'attacher à l'essentiel de ses missions. Je veillerai à faire en sorte que le grand braconnage, le braconnage organisé, qui est lié au banditisme en Région wallonne, soit poursuivi, soit sanctionné et qu'au-delà des sanctions, il y ait un effet dissuasif par rapport aux braconniers et aux grands braconniers ici, en Région wallonne. Est-ce pour cela que, une fois cette mission remplie, une fois ces objectifs atteints, l'UAB ne pourrait pas, dans le même temps, assurer d'autres missions, vu la qualité de son travail ?

Et je reconnais des qualités et des compétences aux gens qui ont été mis en place. Je n'ai aucun problème par rapport à cela.

Mais avoir une réflexion sur toute une série de missions complémentaires qu'elle pourrait prendre en charge, de par l'expérience notamment de la personne qui gère l'UAB, permettrait d'élargir éventuellement le champ d'activités de la DPE et de l'unité antibraconnage vers des délits environnementaux.

Je n'ai pas de problème par rapport à cela, que du contraire. L'essentiel c'est que cela réponde à des priorités et à des besoins de nos concitoyens.

Et reconnaissons-le, au niveau de la DPE, il y a toute une série d'activités ou de missions qui pourraient être rencontrées, qui le sont déjà en partie, par l'Unité antibraconnage.

En ce qui concerne le grand braconnage ou braconnage industriel, il y a une différence entre Raboliot prenant deux grenouilles et des truands notoires ayant des activités nocturnes tout au long de l'année et tirant des centaines de cervidés et des dizaines ou des centaines aussi de sangliers en Région wallonne. Il y a une différence entre les deux. En tout cas, je fais la distinction. Je ne suis pas le seul d'ailleurs à faire la distinction puisqu'au niveau des sanctions, elles ne sont évidemment pas les mêmes.

Et la priorité doit aller vers les premiers et pas vers les seconds, vous l'aurez bien compris.

Deuxième question : la position du Gouvernement concernant le grand braconnage. Vous me posez deux fois la même question.

Troisième question …

M. Crucke (MR). – Votre réponse m'a l'air très structurée !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce sont vos questions qui ne le sont pas mais j'essaie de répondre à toutes les questions. Je regarde simplement si j'ai répondu à chaque question.

À partir du moment où vous posez deux fois la même question …

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, c'est une question orale, il fallait écouter ce que M. Crucke a dit et pas lire le texte qu'on vous a envoyé.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – M. Crucke a lu son texte, vous m'excuserez. À partir du moment où il lit son texte … Je veux simplement m'assurer, Monsieur Fontaine, que je réponds à chaque question de M. Crucke et que je ne le laisse pas sur sa faim et qu'il reparte le ventre rempli d'appétit vers le Hainaut occidental, c'est tout. Je n'ai pas d'autre volonté que celle-là.

Au niveau des procédures de recrutement, bien sûr que l'on peut remplir le cadre en tant que tel. Il y a d'ailleurs un appel qui a été lancé pour voir aujourd'hui quels sont ceux parce qu'on recrute – comme vous le savez – à l'intérieur de la DNF.

Et donc, ce sont ces agents-là qui sont prioritaires pour rentrer au niveau de l'Unité.

Cela a été réalisé et le cadre sera rempli le plus rapidement possible par rapport aux dix-huit agents ou dix-neuf agents qui remplissent le cadre aujourd'hui.

Je tiens aussi à dire que si les missions et les fonctions de l'UAB devaient être élargies demain, le cadre, évidemment, devrait suivre l'ensemble des missions et des priorités de l'Unité antibraconnage.

Et je terminerai par une chose : demain, pour mieux répondre aux besoins des citoyens, notamment dans tout ce qui est délits environnementaux, donc qui dépassent le cadre de l'UAB, on doit avoir une réflexion pour permettre à l'UAB prendre en charge ces missions et ces priorités. Il est clair et net alors qu'il faudrait changer – pourtant je suis contre les changements d'appellation parce que cela crée plus de troubles qu'autre chose – l'appellation.

La réflexion existe en pleine coordination, en pleine concertation entre le cabinet, l'UAB et la DPE pour clarifier au mieux les missions des uns et des autres soit davantage rencontrée demain.

Mon dernier souci dans tout ce qui a été élaboré, c'était d'éviter une espèce de concurrence ou de déresponsabiliser les agents de la DNF, comme c'était parfois le cas, parce qu'il y a l'UAB et puis il y a l'ensemble des agents qui sont sur le terrain, qui connaissent bien leur territoire, qui sont passionnés, qui sont dévoués.

Chacun a un rôle en la matière.

Dans certains endroits, cela a parfois été le cas où les agents faisaient appel à l'UAB. Non, les agents de la DNF ont toute une série de prérogatives, ils peuvent faire respecter toute une série de dispositions et n'ont pas nécessairement besoin de l'UAB qui doit s'attacher prioritairement à d'autres tâches.

Et il était donc nécessaire de clarifier le rôle des uns et des autres puisque c'était le souhait à la fois de l'UAB et des agents.

Et c'est vrai que parfois – c'est normal, c'est une nouvelle unité – selon le rapport qui m'a été remis et les contacts que j'ai eus, notamment avec le commissaire, il y avait cette difficulté pour l'UAB de trouver l'information, parce que l'information ne circulait pas. On a donc mis au point – ils ont mis au point – toute une série de mécanismes et de procédures pour que l'information, venant des cantonnements, aille plus rapidement vers l'UAB et que, inversement, cela puisse aussi exister.

Il faut tenir compte aussi que l'UAB a des missions «secrètes», parce que personne ne peut être au courant à l'avance de grandes opérations comme il y en a eu d'ailleurs encore ce week-end, si vous l'avez remarqué. Cela montre quand même que l'UAB est en pleine forme pour l'instant, il y a encore des missions qui sont rencontrées.

Il y a une grande opération, notamment pour les *quads*, je ne sais pas si vous avez vu cela dans la presse. On a trouvé au travers de cette opération des groupements néonazis hollandais qui campaient dans les bois. Cela veut dire que quand on va pour un délit à un endroit, que l'on mène des opérations comme celles-là, il est certain que l'on peut découvrir d'autres choses et que l'UAB a la possibilité et l'expérience maintenant que n'ont pas nécessairement les agents de la DNF pour dresser toute une série de procès-verbaux.

Mais le rôle des uns et des autres est essentiel, ils sont complémentaires. Je crois que c'était important de clarifier d'abord cette concertation, cette coordination entre les uns et les autres pour ne pas créer plus

de problèmes que d'en régler, ce qui a parfois été le cas, mais de façon involontaire par le passé.

Je n'ai jamais passé mon temps jusqu'à présent, à critiquer l'UAB. Des problèmes existaient, ce qui me paraît tout à fait normal par rapport à n'importe quelle organisation et il aurait été irresponsable de ma part de les ignorer. D'ailleurs, si on avait prévu dix-huit mois, ce n'était pas par hasard, sinon on aurait dit dès le départ que c'était à durée indéterminée. Cela permettait quand même de réévaluer les choses, d'identifier les problèmes, de pouvoir y répondre, que cela soit en termes de statut de personnel, que ce soit en termes de missions prioritaires, que ce soit au niveau aussi des infrastructures qui sont mises à la disposition des agents et que ce soit surtout par rapport au rôle des uns et des autres, entre les agents de la DNF et les agents et l'Unité antibraconnage.

J'espère avoir répondu à vos interrogations multiples et je vous rassure, je n'ai pas subi et que je ne pourrai pas subir de pression de la part de qui que ce soit en la matière et quand bien même certains essayeraient de me mettre la pression …

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Pas moi !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sûrement pas Michel Daerden, sûrement pas, jamais de la vie ou c'est une pression amicale mais, en général, cela s'adresse à l'autre sexe. Je n'ai pas subi de pression la part de quelque notable que ce soit.

Je tiens quand même à le redire parce que c'est quelque chose qui traîne, que l'on essaie de faire traîner, une espèce de rumeur… que j'aurais pris des décisions sous la pression.

Ou sinon, si la pression avait été aussi forte que je n'ai pas pu y résister, j'aurais supprimé l'UAB pour ne pas que l'on puisse prendre les notables du coin qui ont eu à subir les conséquences de leurs opérations.

Non, certainement pas et j'espère que vous avez la même position que moi en la matière, même si cela touche certains de vos amis. Et je peux comprendre que vous, vous soyez dans les difficultés par rapport à ce sujet. Vous devez prendre position, vous devez soutenir l'UAB et en même temps soutenir certains des vôtres. Ce n'est jamais évident et je peux comprendre que vous soyez un petit peu torturé par rapport à l'UAB parce que cela touche des amis. Ce n'est jamais très agréable.

Donc, l'UAB, je crois, est reparti …

M. Fontaine (MR). – Donc, il n'y aurait jamais de cdH touché par l'UAB !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, la différence c'est que le cdH ne commet pas de délit. C'est cela la différence, Monsieur Fontaine, donc nous ne sommes pas touchés par l'UAB. C'est la seule différence, mais si jamais il devait y avoir un cdH qui commet un délit en la matière, bien sûr qu'il serait condamné, bien sûr qu'il serait poursuivi …

M. Fontaine (MR). –… Monsieur le Ministre, il y a une petite auréole qui monte …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais non. Qu'est-ce que j'en peux, Monsieur Fontaine, s'il s'agit d'un mandataire MR. Je n'en peux quand même strictement rien. Et qui me pose la question ? C'est un parlementaire MR, je n'en peux toujours rien.

Que voulez-vous que je vous dise d'autre ? On me dit que j'ai subi des pressions. S'il y a une pression politique, c'est de ce côté-là qu'elle aurait dû venir mais je vous rassure, je résiste à la pression MR, je résiste à la pression des mandataires qui ont eu à subir les sanctions et la répression de l'UAB et je prends les dispositions et mes responsabilités pour faire en sorte que l'UAB soit renforcée.

D'ailleurs, c'est avec beaucoup de facilité parce que mon prédécesseur avait mis les choses sur les rails dès le départ.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous remercie de vous inquiéter de ma forme qui semble être voisine de la torture, si je vous suis bien.

Je pense qu'il faut réellement tenir la grande forme comme vous devez l'avoir pour, pendant un quart d'heure, rester à cette tribune et ne rien, mais strictement rien, nous dire, si ce n'est qu'un ami aurait eu maille à partir avec l'UAB.

Heureusement que l'ami ne doit pas être tout seul et qu'il y en a d'autres, sinon on se demande pourquoi vous auriez pérennisé la chose.

Vous n'avez vraiment rien dit. Au début, je pensais que vous alliez …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dites-moi à quelle question je n'ai pas répondu ?

M. Crucke (MR). – Je vous ai écouté et je pensais au départ que vous alliez noyer le poisson. Vous en

avez quelquefois l'habitude dans les réponses que vous avez le plaisir de …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous, vous traquez des idées qui n'existent pas.

M. Crucke (MR). –…Vous ne noyez pas le poisson, vous le tuez le poisson. L'UAB, manifestement, va avoir d'énormes difficultés avec à sa tête un ministre comme vous.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Lesquelles ?

M. Crucke (MR). –…D'énormes difficultés pour pouvoir d'abord remplir ses missions. Laissez-moi terminer et …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Allez-y, soyez précis …

M. Crucke (MR). – J'aurai grand plaisir à en débattre quand vous voulez dans cet hémicycle …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quelles difficultés ?

M. Crucke (MR). – Deux, je vous rassure, M. Maurice Genevoix …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quelles difficultés …

M. Crucke (MR). –… Maurice Genevoix, je ne l'ai pas lu …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quelles difficultés ?

M. Crucke (MR). – Par contre, ce que j'ai parfaitement bien lu …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Donnez-moi les difficultés …

M. Crucke (MR). –…C'est le rapport d'évaluation et votre notice … *(Réaction de M. le Ministre.)*

M. le Président. – Monsieur le Ministre, laissez terminer M. Crucke, merci.

M. Crucke (MR). – Vous savez, Monsieur le Président, il n'y a que la vérité qui blesse. Manifestement, non seulement le ministre ici est blessé mais je sens qu'il va être coulé.

J'ai lu votre note, Monsieur le Ministre. Et que dit votre note ? Je n'en peux rien si vous signez n'importe quoi, vous ne lisez pas ce que vous signez.

La mission prioritaire de l'Unité est de lutter contre le grand braconnage, le braconnage industriel.

Dans le dossier que vous auriez dû lire mais je suppose que vos collaborateurs l'ont lu et vous ont fait rapport, vous verrez que les missions chasse, les infractions chasse – et il n'y a pas que le grand braconnage dans l'infraction chasse, vous reconnaîtrez quand même cela – représentent 60 %. Un peu moins de 60 % d'infractions. Il reste toutes les autres : conservation de la nature, loi pêche, Code forestier, roulage, oui, même le roulage Monsieur le Ministre, il faut lire les documents que l'on vous donne. Alors quand vous venez nous dire qu'en priorité l'UAB doit s'occuper du grand braconnage, je dis qu'effectivement …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais, cela s'appelle l'Unité antibraconnage, je ne sais pas si vous saviez.

M. Crucke (MR). – Unité antibraconnage, pour vous c'est l'UGB, l'Unité Grand Braconnage …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas l'Unité anti-quad ou anti-MR, vous savez …

M. Crucke (MR). – Deuxième chose que je voudrais vous dire par rapport au comité d'accompagnement. Je prends acte qu'un représentant environnementaliste sera présent, j'en prends acte. C'est déjà peu parce que vous savez très bien mais que cela ne sera pas le cas et que vous pouviez élargir.

Par contre, vous ne m'avez pas répondu à la question suivante : pourquoi avoir donné des compétences de politique criminelle à ce Comité d'accompagnement ? Qu'il y ait un Comité d'accompagnement, on peut à la limite le comprendre.

Encore que vous n'avez pas défini son rôle et sur les missions, cela reste très flou.

Enfin, je n'ai pas, au niveau du personnel, plaidé tout et son contraire ! J'ai pour habitude quand je traite un dossier – et celui de l'UAB, même si cela vous déplaît, je reviendrai encore dessus – de prendre les renseignements. Ce que je vous ai dit…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – À mon avis, vous subissez des pressions !

M. Crucke (MR). – Je ne subis aucune pression…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si, je vous ai entendu à la tribune, vous en avez…

M. Crucke (MR). – Cela me passionne. Vous avez annoncé l'engagement de personnel et c'est vrai qu'il en faudrait pour augmenter le cadre et cela, vous ne l'avez pas encore fait. Vous êtes ministre depuis bientôt un an et vous ne l'avez pas encore fait. Et ensuite je vous dis, dans la même logique…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On ne peut pas obliger des gens à rentrer dans une Unité…

M. le Président. – Monsieur le Ministre, si c'était possible d'atterrir sur ce dossier… Faute de quoi, je le clos. Monsieur Crucke, je vous ai laissé beaucoup de temps, essayez de conclure, si c'est possible.

M. Crucke (MR). – Je vais conclure sur ce dossier en disant que, manifestement, M. le Ministre voudrait obtenir une fin avec des moyens insuffisants pour pouvoir obtenir une efficacité maximale.

Et je dis que dans ce dossier, vous êtes en retard d'une guerre sur ceux qui vous ont devancé.

Je reviendrai sur ce dossier parce qu'il y a matière, pas seulement à débattre, mais à travailler.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Étudiez-le alors avant de venir.

M. le Président. – Merci, Monsieur Crucke. Vous avez terminé pour le moment et M. Lutgen aussi. Je vous invite à terminer votre joyeuse passe d'armes dans le patio.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. PETITJEAN À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES ENTRAVES À LA CIRCULATION FLUVIALE SUR LE CANAL CHARLEROI-BRUXELLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les entraves à la circulation fluviale sur le canal Charleroi-Bruxelles».

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voudrais vous rassurer, je ne vais pas occuper la tribune aussi longtemps et disserter et discuter sur des faits qui sont parfois établis ou non.

Monsieur le Ministre, on enregistre depuis quelques mois un net regain de la navigation fluviale. Un élément dont tous et toutes nous pouvons nous réjouir.

Cependant, les bateliers qui utilisent la voie d'eau qu'est le canal Charleroi-Bruxelles, se plaignent amèrement parce qu'ils affrontent des entraves à la circulation des chalands.

Ces entraves sont le fait du non-dragage du canal depuis pas mal d'années et la présence d'objets encombrants (voitures, mobiliers) dans le lit du canal.

Dès lors, les bateaux naviguent à charge incomplète et ce, surtout les bateaux de 1.350 tonnes. Il y a un manque de tirant d'eau.

Par prudence, les bateliers, pour éviter les lourds dégâts à leur bateau, ne chargent pas totalement et ce surtout lorsqu'il s'agit de matières lourdes.

Autre entrave aussi soulevée : les longues attentes aux écluses, et plus particulièrement au passage du plan incliné de Ronquières ou parfois, un seul circuit est utilisable.

Les bateliers s'inquiètent aussi de la démolition et de la reconstruction du pont qui enjambe le canal à Pont-à-Celles.

Des responsables du MET signalant, peut-être à tort, qu'il y aurait l'installation d'un signal lumineux réglant le passage avec, comme conséquence, un ralentissement des arrêts.

Aussi Monsieur le Ministre, connaissant votre souci d'encourager la navigation fluviale au maximum par l'utilisation des voies d'eau, pour transporter les marchandises à moindre coût et de rencontrer – et c'est essentiel – les accords de Kyoto, pouvez-vous me détailler :

– le programme ou calendrier de dragage du canal Charleroi-Bruxelles pour 2005 ;
– les actions d'enlèvement des objets qui gênent la circulation des bateaux ;
– l'impact de la démolition et de la reconstruction du pont de Pont-à-Celles sur la circulation fluviale.

Déjà Monsieur le Ministre, je vous remercie et je connais le pragmatisme qui est le vôtre comme le mien.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, de manière éminemment pragmatique, je pense que c'est un élément important de l'avenir de la Wallonie et vous posez un problème fondamental.

En ce qui concerne le canal évoqué, de 2001 à 2004, et ce, après tellement d'années d'attente, j'ai dragué 300.000 m^3… *(Rires.)*..Vous imaginez, 300.000 m^3, c'est extraordinaire, après dix ans d'attente, ces produits ont été déposés au centre du Vraimont.

Est-ce qu'il reste à draguer ? Oui, sûrement. Heureusement pour chacun d'entre nous.

Mais en l'occurrence ce sont des boues de type B. Et là, je reconnais que nous n'avons pas encore une réponse définitive. Car draguer, pour moi, ce n'est pas difficile mais une fois que c'est dragué, on en fait quoi ? C'est cela le grand problème.

Et il n'y a pas encore de solution acceptée au moment où nous parlons. Et avec beaucoup de sérieux, je vais vous dire que c'est la raison pour laquelle je suis en train d'essayer de développer un grand projet d'inertage pour les boues de type B, parce que si je n'arrive pas à trouver une solution pour les boues de type B, on ne saura pas aller plus avant dans la solution.

En ce qui concerne les actions d'enlèvement des objets qui gênent la circulation, tels les véhicules immergés, ceux-ci sont systématiquement retirés du canal dès leur découverte. C'est ainsi qu'en 2004, trente véhicules – parce que vous avez raison de le signaler – ont été retirés du canal du Charleroi à Bruxelles et ce, rien que pour la Région wallonne.

Quant à la démolition du pont existant à Pont-à-Celles, le cahier de charges de la reconstruction du pont précise clairement que l'entrepreneur devra garantir le maintien de la navigation pendant toute la durée des travaux sans provoquer la moindre entrave à la circulation fluviale.

Néanmoins pour des raisons – j'espère que vous comprendrez – évidentes de sécurité, le coordinateur sécurité du chantier a prévu deux courtes périodes d'interruption de la navigation : la première de deux jours, lors de la pose du pont provisoire et la seconde de quatre jours, lors de la démolition du pont actuel.

Je peux vous dire que les usagers de la voie d'eau sont avertis de toutes ces dispositions par avis à la batellerie.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier et je vous rejoins pour dire qu'à de bonnes questions, il y a toujours de bonnes réponses. Vous m'avez donné pleinement satisfaction.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE À RONQUIÈRES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la valorisation et le développement du transport par voie navigable à Ronquières».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je reste sur le même canal, Monsieur le Ministre, mais un peu plus loin et je ne vous parlerai pas de boues de dragage aujourd'hui.

La Région wallonne est caractérisée par un important réseau de voies navigables qui présentent plusieurs atouts.

En effet, le transport par voie navigable s'inscrit dans la voie du développement durable et dans cette optique, se doit d'être valorisé et développé.

Une utilisation accrue de la voie d'eau contribue à une désaturation des axes routiers et des centres urbains et donc à une diminution du trafic de poids lourds.

Toutefois, la réalisation de cet objectif requiert de mener des politiques cohérentes, d'avoir une approche transversale sur le plan régional, associant tous les domaines de compétence concernés : infrastructure, mobilité, formation, emploi etc. et de prendre à court terme une série de mesures pour garantir une meilleure efficacité du transport de marchandises par voie navigable, afin qu'il puisse se positionner comme une alternative crédible au transport routier, c'est le cas notamment du dragage dont vous parlez dans la question précédente.

Pourtant, récemment, la presse a encore relaté les nombreux problèmes d'encombrement à Ronquières par le fait, notamment, de la vétusté du plan incliné qui, même si c'est un remarquable outil de Génie civil, a quand même trente-cinq ans, et des travaux d'entretien réguliers qui ne permettent à l'écluse que de fonctionner, la plupart du temps, sur un seul bac actuellement de 6 à 22 heures en semaine et de 6 heures à 17 heures à 30 minutes le samedi.

Aussi, l'accroissement considérable du trafic sur le canal Charleroi-Bruxelles, qui a triplé ces six dernières années et qui augmente encore de manière importante, suite à la mise en route de l'ascenseur de Strépy-Thieu, conduit à envisager une modification des horaires pour aboutir à un fonctionnement de 24 heures sur 24.

Ce rythme de 24 heures nécessiterait le recrutement de trois ou quatre éclusiers supplémentaires.

Si le principe d'une politique visant à mettre en œuvre les conditions d'un transfert modal au niveau des marchandises, semble acquis en Région wallonne, encore faut-il adopter une politique budgétaire permettant de concrétiser ces intentions en matière d'infrastructures, mais également en termes de ressources humaines afin d'éviter d'être confronté à une pénurie de personnel qualifié, qu'on a d'ailleurs déjà connue sous la législature précédente, précisément à Ronquières.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser les mesures en faveur de la voie navigable et de l'intermodalité que vous envisagez de mettre en œuvre à Ronquières ? Un budget spécifique est-il consacré à la remise en état du plan incliné afin de garantir son fonctionnement à 100 % de ses capacités ? L'engagement de personnel supplémentaire permettant de renforcer le cadre éclusier, qui compte actuellement douze agents, est-il à l'ordre du jour ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord je voudrais rappeler qu'en 2003, j'ai lancé un vaste marché de travaux de rénovation en vue de porter l'ensemble des équipements électriques du plan incliné au niveau de la technicité actuelle et de restaurer ainsi la fiabilité de ces équipements et d'en faciliter l'entretien et le dépannage.

Ce marché de travaux, actuellement en cours, mobilise un budget de 16,2 millions d'euros, réparti sur quatre exercices budgétaires, de 2003 à 2006.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces travaux, une inspection détaillée de la partie mécanique des treuils d'entraînement des bacs a démontré l'impérieuse nécessité de rénover également ces équipements de mécanique lourde.

Cette rénovation des treuils fera sous peu l'objet d'un marché de travaux adapté d'un montant de 5,1 millions d'euros.

Pour chaque bac, les rénovations envisagées imposent un arrêt d'exploitation de quatre mois. De manière à ne pas restreindre davantage la capacité de l'ouvrage, il est prévu de réaliser ces travaux pendant les arrêts programmés dans le cadre du marché de rénovation des installations électriques.

Je vous dirai qu'ils sont actuellement programmés au printemps 2005 et 2006. Nous pensons qu'une fois ces travaux finalisés, les deux bacs du plan incliné devraient être opérationnels.

Mais c'est vrai qu'au-delà des investissements – vous l'avez évoqué et vous avez raison – il y a le problème du personnel. Pour fonctionner dans de bonnes conditions, il faut, d'après nos estimations, une douzaine de personnes à qualification variée et actuellement nous avons sept personnes. Ce qui permet de faire fonctionner un seul bac mais pas deux.

C'est cela la réalité objective. Et je puis vous dire que je mettrai tout en œuvre pour faire des propositions auprès du Gouvernement dans le cadre du prochain plan de recrutement – qui est sur le point d'aboutir – en vue de pouvoir recruter le personnel suffisant pour faire fonctionner le plan incliné en continu, du lundi 6 heures au samedi 17 heures 30 minutes.

Et je pense qu'ainsi, vous pourrez contribuer à diminuer considérablement les problèmes d'encombrement sur le canal, ce qui, je pense, correspond à votre objectif.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée et surtout pour les perspectives qu'il donne, parce que, comme lui, je pense que l'outil qu'est la voie d'eau est particulièrement impor-

tant. Il est important aussi que le canal de Charleroi-Bruxelles puisse fonctionner avec une capacité suffisante, d'autant plus qu'on a consenti de gros efforts d'investissements à Strépy-Thieu et qu'il ne faudrait pas qu'un nouveau goulot se crée à Ronquières.

Mais enfin, je suis confiant, puisque les choses sont prises en mains.

COMMUNICATION

M. le Président. – On vient de distribuer sur vos bancs, l'ordre du jour à huis clos de la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens, respectant ainsi l'injonction que j'ai donnée au président de la commission, vu l'urgence. M. Charles Janssens présidera cette réunion qui se tiendra demain à 13 heures dans les locaux de notre Parlement.

On est donc loin de ce que d'aucuns voulaient faire croire tout à l'heure. Il n'était pas dans mes intentions de faire taire quiconque ou d'interdire à quiconque de poser les questions à la ministre compétente.

Ma seule préoccupation était de respecter le cadre où ces questions pouvaient être posées. Donc, on a fait diligence et je remercie M. Janssens, qui présidera cette Commission demain à 13 heures.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'INCAPACITÉ DU M.E.T. À REMÉDIER À DES SITUATIONS POTENTIELLEMENT DANGEREUSES POUR LES USAGERS FAIBLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'incapacité du MET à remédier à des situations potentiellement dangereuses pour les usagers faibles».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, lors d'une précédente question parlementaire, vous aviez avoué que le placement de plots en béton le long de la piste cyclable du contournement de Blaton, constituait une relative nouveauté et que des catadioptres seraient placés pour mieux en assurer la visibilité.

Force est de constater qu'à ce jour, rien n'a été réalisé ce qui, évidemment, ne favorise pas la sécurité …

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous cultivez l'empressement, Monsieur le Parlementaire !

M. Crucke (MR). – …Au niveau de la sécurité, il vaut mieux faire preuve d'empressement, parce que chaque jour qui passe crée un risque supplémentaire.

Jusqu'à présent, à part une annonce de l'ingénieur du MET dans les journaux, je n'ai rien vu sur le terrain.

Non content de faire perdurer ce danger dans le contournement de Blaton, c'est maintenant à Péruwelz que vos services développent leur ingénierie ou leur champ d'expérimentation routier.

Vu l'impossibilité de réaliser ce qu'on appelle le contournement de Péruwelz, divers expédients sont mis en œuvre. Le plus récent – et vous le connaissez – est un amalgame de routes, pompeusement défini comme un «contournement».

Le plus lourd charroi de camions évite dorénavant la ville mais pour prendre les routes de campagne, sans piste cyclable, ni forcément zone piétonnière. C'est le cas entre le zoning de Péruwelz et la rue de Blaton.

J'aimerais connaître, Monsieur le Ministre, votre avis quant à cette situation potentiellement – vous en conviendrez – dangereuse pour les usagers qu'on appelle les plus faibles et je dirais même pour les véhicules qui ne sont pas les véhicules lourds.

Plus grave encore, me semble-t-il, la rue de Blaton, bordée d'habitations sur presque la totalité de son parcours, a été pourvue, en son centre, d'espaces surélevés en béton dont le but est d'empêcher les dépassements de véhicules.

Des dispositifs identiques ont été placés dans la traversée de Basècles et je vous avais déjà interpellé à cet égard. S'ils semblent donner satisfaction dans la traversée de Basècles, il en est autrement à Blaton et également à Péruwelz.

En effet, un espace important subsiste entre les trottoirs et la route et le parking est donc possible sans préjudice pour les piétons. Je signale d'ailleurs que la presse d'hier, nous renseignait un accident. Je ne sais pas si c'est dû au fait que je poserais la question mais il n'a pas fallu plus longtemps que cela pour que l'accident ait lieu.

À la rue de Blaton, les trottoirs bordent la route. Les automobilistes, souhaitant parquer leur voiture, ne disposent pas d'autre possibilité que celle de parquer sur les trottoirs. Vous imaginez la scène et le cinéma, je pense qu'un bon cinéaste ferait là les choux gras d'un film à valeur ajoutée.

Les piétons n'ont plus qu'à marcher sur la route qui – j'insiste là-dessus – est considérée comme route de contournement, ce fameux contournement utilisé par les poids lourds, proscrits évidemment de la ville.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'en plus, une école secondaire est située au même endroit. Je pense que vous pouvez à la fois imaginer le scénario : les camions, l'école qui s'y trouve, les piétons qui n'ont pas place.

Mais, Monsieur le Ministre, pensez-vous qu'il ne serait pas urgent d'intervenir en remettant la rue de Blaton dans son état initial et en veillant à construire une piste cyclable le long de la «piste pour voitures de course», pompeusement baptisée «contournement» de Péruwelz ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je ne vous cacherai pas que je ne connais pas bien l'endroit.

Mais enfin, je voudrais quand même dire à notre collègue que je pense que les délimiteurs de trafic posés à l'entrée du contournement de Blaton visent à protéger les usagers faibles et non à les mettre en danger. Ce n'est peut-être pas réussi mais l'objectif est quand même celui-là.

Car les aménagements réalisés permettent à la fois de ralentir le trafic et d'empêcher que les automobiles ou les camions n'empiètent trop largement et fréquemment la piste cyclable.

Si les conditions atmosphériques de ces dernières semaines n'ont pas encore permis d'y réaliser les marquages réfléchissants prévus, je puis vous dire que cette situation devrait cependant être régularisée sous peu.

En ce qui concerne Péruwelz, s'il est vrai que mon administration a organisé une déviation des camions par la rue de Blaton, c'est justement pour éviter la traversée agglomérée de la ville dans laquelle aucune piste cyclable n'existe et où les usagers faibles étaient en contact direct avec les poids lourds avec tout ce que cela implique.

Je conviens qu'on puisse critiquer cette situation mais nous pensons que c'est ce qu'on peut faire de mieux dans l'attente de la finalisation du contournement de Péruwelz à laquelle mes services travaillent.

Et puis, il y a le stationnement dans la rue de Blaton. Il convient de souligner qu'il est normalement interdit de se parquer sur les trottoirs et que ceux qui contreviennent s'exposent à des contraventions. Toutefois, ici encore, la configuration très hétérogène de la voirie n'autorise pas de solution globalement satisfaisante à la problématique du parking des riverains.

Je vais donc demander à mes services de prendre contact avec les autorités communales et la police locale en vue de voir si d'autres solutions que celles actuellement mises en œuvre pourraient ou pas être envisagées.

Pour terminer, je vous dirai qu'il ne me semble pas urgent de remettre la rue de Blaton en son état initial, mais il me semble nécessaire de mener à bien une réflexion, concertée avec les autorités communales, sur la meilleure façon de solutionner les points soulevés par votre intervention.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je tiens à remercier le ministre pour sa réponse. C'est vrai que la critique est parfois aisée et lorsque vous me dites que par rapport à la rue de Blaton, il n'y a pas d'urgence, ce n'est pas tout à fait exact mais c'est vrai que le contournement, par contre, de Péruwelz mérite une attention première.

Ceci dit, à l'impossible, Monsieur le Ministre, nul n'est tenu mais je vous invite à l'occasion, de venir voir le spectacle dans cette rue. Vous verrez que cela vaut réellement la peine. Donc pensez-y. Il y va de la sécurité aussi des citoyens.

L'ordre du jour appelle la question orale de M. Milcamps à M. Daerden, sur «la taxe sur les logements abandonnés». M. Milcamps étant absent, la question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DE L'A8»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les dispositifs de sécurité de l'A8».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, ma question démarre de deux faits divers qui touchent – et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des journalistes – à l'absurde et qui seraient *(Réaction de M. le Ministre Daerden.)*… Non, non, autant tout à l'heure je vous ai compris dans votre réponse et je la partageais, autant ici je pense qu'il faut réellement faire du sérieux.

Parce que les deux cas relèvent de l'absurde, et ils seraient même, je dirais, kafkaïens ou ubuesques s'il n'y avait pas, systématiquement, des accidents qui sont des accidents généralement graves.

Je veux parler des dispositifs de sécurité sur l'A8 et plus particulièrement, dans sa traversée du Hainaut occidental.

Je lis le commentaire d'un journaliste : *«Il y a des endroits où il est préférable de ne pas être victime d'un accident grave. Comme sur l'A8 dans le sens Bruxelles-Tournai, avant la sortie Tournai expo»*.

On doit bien se demander sur quelle planète on vit quand, sur le bord de l'autoroute, tout en soutenant une personne blessée gravement dans un accident de la route, on voit une ambulance s'éloigner dans l'autre sens.

Mais c'est ce qui se passe à la sortie de Tournai Expo. Lorsqu'un accident intervient, l'ambulance qui se trouve à 500 mètres de l'endroit, 600 mètres, 700 mètres, tout au plus de l'endroit, ne peut pas atteindre l'endroit pour une raison bien simple, c'est qu'il n'y a pas de possibilité d'accès.

Il faut, par conséquent, prendre la direction de Bruxelles pour arriver dans ma bonne Commune de Frasnes-lez-Anvaing, on fait demi-tour et on revient sur Tournai. Tout cela fait 25-30 kilomètres.

Vous imaginez, effectivement, que la personne qui se trouve sur le pont accidenté, qui entend l'ambulance, la voit s'éloigner et doit attendre les 30 kilomètres de parcours effectués pour avoir enfin une ambulance à ses côtés, se pose des questions.

Ce qui est, à mon avis, ubuesque, c'est que dans l'accident qui est relaté ici, avait en même temps été appelé le Smur de Renaix, nos amis flamands avec qui on a parfois, comme vous le savez, quelques difficultés communautaires.

Pour la petite histoire, le Smur de Renaix est arrivé plus vite que l'ambulance qui partait de Tournai alors que l'accident se situe à Tournai. Mais évidemment comme le Smur de Renaix ne parlait pas le français, l'accidenté étant lui un francophone, ils ont pu attendre que l'ambulance arrive pour finalement pouvoir s'expliquer. Et je dis, c'est quelque part l'absurde mais l'absurde auquel on doit répondre aussi.

Il serait à mon sens, simple d'imaginer ce qu'on appelle une aire de demi-tour qui a existé en son temps, qui a existé sur cette voirie mais qui a été supprimée parce que, malheureusement, certains automobilistes la prenaient non pas comme aire de demi-tour pour les services de sécurité, mais comme aire de raccourci, et cela causait évidemment d'autres problèmes.

Je pense, par contre, qu'avec les moyens techniques qui sont les nôtres, une aire de demi-tour qui permettrait aux services de sécurité de disposer du processus pour ouvrir cet espace, serait une sécurité indispensable sur une autoroute.

Et ce n'est pas faute, Monsieur le Ministre, et c'est mon deuxième cas, de disposer de ce qu'on appelle les technologies *high tech*. Toujours sur ce même tronçon, les tunnels du Carnoy et de Saint-Pierre, jugés dangereux – Saint-Pierre, d'ailleurs, on se demande si parfois on ne va pas y monter directement quand on passe là-bas – ont été jugés à ce point dangereux que pas moins de 78 panneaux, grands panneaux électroniques, technologiques, ont été installés pour prévenir – prévention, sécurité – pour permettre en cas d'accident d'aviser les automobilistes qui pourraient foncer eux-mêmes sur cet accident.

Et c'est vrai que l'endroit est dangereux. Je me souviens d'ailleurs, que lorsqu'on a ouvert ce tunnel du Carnoy, à l'époque, j'avais fait un peu de mon nez pour essayer de l'interdire puisque je ne disposais pas d'un rapport de sécurité.

À l'époque évidemment, le bourgmestre n'a pas grand-chose à dire, on passe facilement au-dessus de lui. Mais entre-temps, c'est comme cela, Monsieur le Ministre, on est passé au-dessus en disant : *«Il nous enquiquine celui-là une fois de plus.»* et le tunnel a été ouvert.

Mais, depuis lors, malgré les 78 panneaux, il y a toujours des accidents aux mêmes endroits, mais ce qui est le plus fort c'est que ces panneaux sont inopérants. Ils sont grands, ils sont beaux, inopérants, parce que, entre le moment où ils ont été placés aujourd'hui, pour certains ils sont déjà abîmés, notamment suite à des accidents, et pour les autres, ils n'ont pas été mis en fonction.

Ce que je vous demande, outre le coût de ces fameux beaux panneaux – parce que c'est vrai qu'ils sont beaux, la technologie wallonne a pu faire des miracles – c'est de savoir quand on va réellement les raccorder et puis enfin, tant qu'à faire, pour amortir le prix, est-ce que vous ne pensez pas qu'en dehors des accidents qu'ils signaleront, j'espère un jour, ils pourraient aussi être diversifiés dans leur usage et qu'on pourrait peut-être vanter les qualités de la région traversée autrement que par les annonces d'accident,

étant entendu qu'ils ont évidemment la priorité par rapport à leur utilité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais tout d'abord rappeler que lors des travaux préparatoires à la réalisation de l'autoroute A8, une circulaire ministérielle du 13 janvier 1989 relative aux *«mesures complémentaires destinées à éviter des accidents causés par des conducteurs qui effectuent des demi-tours sur autoroutes.»*, a imposé de fermer physiquement tout raccordement transversal dans la berme centrale.

Cette circulaire a encore été rappelée en septembre 1992, dans le cadre d'une réunion de coordination entre les différents services de sécurité et le Gouverneur de la province. Quelle est la bonne formule ?

Si on le souhaite, mon administration est tout à fait disposée à réaliser une percée dans la berme centrale entre les échangeurs de Mourcourt et d'Hacquegnies afin d'augmenter la rapidité d'intervention des services d'urgence.

Je me permets d'ailleurs d'ajouter que les services d'urgence de Tournai et Renaix se sont théoriquement organisés et coordonnés en vue de déterminer quelle unité doit intervenir sur l'A8 en fonction du lieu de l'accident et de l'absence d'accès par la berme centrale. Je n'ai pas de problème, si on le souhaite, on peut effectuer une percée.

Concernant les panneaux sur l'A8, je voudrais tout d'abord rappeler que de tels panneaux, installés de part et d'autre des tunnels de Mainvault et d'Ostiches, ne sont pas placés pour empêcher les accidents, mais bien pour signaler la présence d'un accident ou la réalisation de travaux d'entretien.

La mise en œuvre de ces panneaux qui font partie d'un marché plus vaste, comprenant également la pose de six panneaux à messages textuels situés à d'autres endroits de l'A8, interviendra normalement pour la fin du premier semestre 2005.

Il ne s'agit nullement, dans notre esprit en tout cas, de leur réserver une affectation fantaisiste ou encore à usage touristique, mais pourquoi ne pas en débattre ? En tout cas, dans l'état actuel des choses, l'objectif n'est pas celui-là.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je pense que la bonne solution, c'est effectivement la percée de la berme centrale et j'essaierai de rencontrer le Bourgmestre de Tournai pour que nous puissions lui et moi, les deux communes étant voisines, vous faire cette demande précise. Elle est, à mon sens, utile. J'ai pris acte que les panneaux seraient mis en fonctionnement – en tout cas ceux, je suppose, qui peuvent encore l'être, parce qu'il y a une partie qui ne peut plus l'être – pour le premier semestre 2005. Nous reparlerons du tourisme un autre jour, Monsieur le Ministre, peut-être lors d'un de vos déplacements.

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE SEL D'ÉPANDAGE UTILISÉ SUR LES AXES ROUTIERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le sel d'épandage utilisé sur les axes routiers».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, cette question intéresse, suite aux évènements atmosphériques, beaucoup de nos concitoyens.

En effet, les conditions climatiques qu'a connues notre Région, ces trois dernières semaines, ont forcé les services d'épandage à intervenir constamment sur nos routes et autoroutes. Leur intervention est tout à fait nécessaire et représente une garantie de sécurité. Je pense qu'on peut les remercier pour ce travail exercé dans des conditions parfois difficiles.

Ma première question, Monsieur le Ministre, est de nature budgétaire. En effet, le montant prévu au budget de l'année 2005 pour l'achat de fondants chimiques est identique à celui pour l'année 2004 (plus de 5,6 millions d'euros). Seulement, vous ne pouviez pas prévoir les conditions climatiques plus difficiles cette année que l'année précédente.

Dès lors, l'allocation de base n'a-t-elle pas été malheureusement sous-estimée ? Ne devrait-on pas faire un correctif budgétaire en cours d'exercice ?

Par ailleurs, certains concitoyens – et je pense qu'il est utile de les renseigner – se posent des questions sur l'effet corrosif du sel pour leur automobile, particulièrement celui utilisé sur les grands axes autoroutiers.

Pouvez-vous nous informer sur le type de sel utilisé et sur ses conséquences, non seulement pour les véhicules mais aussi pour l'environnement, lorsqu'il s'agit d'un sel qui fond ?

(M. Janssens, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, je vous remercie pour votre question car, effectivement, c'est un sujet qui préoccupe bon nombre de citoyens.

Il est vrai que les conditions hivernales de ces dernières semaines ont engendré un travail continu et sans relâche des équipes de déneigement, que ce soit au niveau de la Région ou des communes. Je profite de l'occasion pour les remercier pour le travail réalisé dans des conditions souvent difficiles.

Il est clair qu'un hiver comme celui-ci aura un coût important et des répercussions sur le budget des routes. En effet, un hiver moyen coûte à la Région environ 25 millions d'euros et je vous dirai, pour l'information de notre Assemblée, si vous le permettez et sans abuser du temps, que les éléments de coût se répartissent, en moyenne, en quatre grands postes :

60 % pour les prestations des entreprises privées ;

20 % pour l'achat des fondants chimiques ;

15 % pour l'achat et l'amortissement du matériel du MET ;

5 % pour les prestations des agents du MET.

Suite aux dernières offensives hivernales ajoutées aux interventions antérieures, nous allons nous trouver incontestablement face à des coûts supérieurs à la moyenne. On devrait avoisiner 36 millions d'euros au lieu des 25 millions de moyenne.

Il faudra bien procéder à des réallocations, tant sur l'achat du sel que sur les prestations des entreprises privées. La hauteur de ces réallocations ne peut encore être fixée avec certitude car l'exercice budgétaire 2005 porte sur les derniers mois de l'hiver 2004-2005 et les premiers mois du service hivernal 2005-2006.

En tout état de cause, ce sont environ 10 millions d'euros supplémentaires qui devront être trouvés afin de compenser ces surcoûts.

En ce qui concerne l'effet corrosif des produits, je vous dirai qu'en ce qui me concerne, je donne la priorité à la sécurité routière. Vous avez d'ailleurs observé que nos résultats sont très bons. Pour une fois que j'ai de bons résultats, je me permets d'en faire état. Les sels utilisés ont sans doute malheureusement une action accrue sur la corrosion des véhicules. Néanmoins, les spécialistes me signalent que nous avons progressivement abandonné l'usage du chlorure de calcium au profit du chlorure de sodium, qui serait, d'après les spécialistes, moins corrosif et moins dommageable pour l'environnement.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je voudrais simplement remercier M. le Ministre pour ses réponses. Je pense que le sujet intéresse tout un chacun en Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES PÉAGES AUTOROUTIERS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les péages autoroutiers».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir perturbé l'ordre de votre signataire, mais j'avais deux questions orales et je les ai permutées involontairement. Monsieur le Ministre, chers Collègues, la Région wallonne – et ce n'est pas une nouveauté puisque nous avons déjà évoqué la situation – réfléchit actuellement au remplacement du système d'eurovignette applicable aux véhicules de plus de 7,5 tonnes par une taxe d'usage de l'infrastructure autoroutière wallonne.

Monsieur le Ministre, vous avez déjà évoqué ce dossier à cette tribune et en commission.

Les villes, par l'entremise de l'Union des villes et communes, semblent s'inquiéter de la mise en place de ce système et notre collègue Willy Taminiaux a déjà évoqué cette problématique dans le cadre de son mandat de l'Union des villes et communes.

Les reproches et demandes portent sur différents points.

La nouvelle taxe telle qu'imaginée ne viserait que 11 % du réseau routier. Dès lors, il existe un risque certain que le trafic se reporte vers des axes non concernés par la taxe, à savoir les voiries commu-

nales, de créant un certain nombre de difficultés de mobilité.

La question peut donc se poser : pourquoi ne pas étendre ce système de tarification sur les routes qui ne font pas partie des itinéraires principaux ?

Deuxième remarque, le trafic de transit ne représente que moins de 5 % du trafic. Les poids lourds empruntent pour 95 % des voiries communales. L'Union des villes et communes demande dès lors qu'une partie des bénéfices obtenus par cette taxe soit redistribuée aux communes, afin notamment de réparer les dommages subis à leur voirie du fait de cette situation.

L'Union des villes et communes évoque également qu'une éventuelle suppression de la taxe de circulation nécessiterait une compensation pleine et entière des additionnels perçus par les communes et qui sont inscrits dans le budget communal.

Elle demande également de prévoir des exceptions pour les véhicules communaux assujettis à la taxe et utilisés pour assurer des missions de service public aux citoyens.

L'Union des villes et communes vous a, par ailleurs, envoyé un courrier reprenant ses doléances en date du 22 février de cette année.

Monsieur le Ministre, le débat ne fait, j'imagine, que commencer. Pouvez-vous évoquer avec nous les éléments de réponse que vous allez apporter probablement à l'Union des villes et communes et aux commissions de notre Parlement ? Pouvez-vous nous confirmer que les villes, par l'entremise de l'Union des villes et communes de Wallonie, seront associées à la réflexion sur cette matière ainsi que l'ensemble du Parlement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur de Lamotte, je vous dirai – au risque de vous étonner – que je suis pour un péage. Je suis, en fait, fondamentalement pour l'augmentation des moyens disponibles. *(Rires.)* C'est cela, la vérité ! Et je cherche la formule. Et comme le chantait si bien Gabin, *«plus j'avance et moins je sais»*. Quelle formule adopter pour les plus de 12,5 tonnes et pour tous les autres ? Tout le monde réagit, tout le monde me pose des questions et je dois vous avouer que j'hésite encore énormément.

En tout cas, je voudrais vous dire aujourd'hui que ma détermination est grande de trouver dès cette année et pour le 1er janvier de l'année prochaine, un système praticable car je pense que tous ceux qui passent sur notre territoire doivent contribuer à l'entretien et à l'amélioration de notre réseau. Nous vivons aujourd'hui l'eurovignette et observons le phénomène de l'Allemagne. Tout ce que j'ai observé sur le retrait de l'Allemagne me laisse perplexe, à titre personnel, quand je vois les difficultés rencontrées. Nous avons un système d'eurovignette qui fonctionne ? Peut-être faut-il améliorer son fonctionnement. Je ne suis pas encore totalement convaincu – et je profite de l'occasion pour le dire de manière publique – que l'on va trouver une informatique embarquée, des portiques, etc. Je suis très prudent. Je me demande aujourd'hui si les recettes additionnelles ne devraient pas plutôt venir du bon fonctionnement du système que nous connaissons, voire de la mise en place d'un système pour ceux qui ne paient pas encore.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – M. le Ministre a répondu trop et pas assez à la fois. Je suis donc attentif. Je pense qu'il a dit ce qu'il pouvait dire, mais manifestement, le dossier est à l'étude et va ressurgir à un moment ou à un autre.

Vous évoquez, Monsieur le Ministre, la situation des camions de plus de 12,5 tonnes dans votre réponse, j'évoquais les 7,5 tonnes dans ma question. S'il s'agit d'améliorer le système et peut-être de faire payer ceux qui ne paient pas encore, Monsieur le Ministre, c'est un grand jeu de cache-cache. Je suivrai donc le dossier avec beaucoup d'attention.

QUESTION ORALE DE M. MILCAMPS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA TAXE SUR LES LOGEMENTS ABANDONNÉS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Milcamps à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la taxe sur les logements abandonnés».

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Elle est réactualisée ?

M. le Président. – Elle a été supprimée, Monsieur Milcamps ?

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Elle a été supprimée par M. Happart.

M. le Président. – Ah ! Je n'en ai point été informé par M. Happart. Vous la poserez peut-être la fois prochaine, Monsieur Milcamps ?

M. Milcamps (PS). – Non. Je la cherche !

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ma question est fondamentale pour les Wallons. Plusieurs milliers de contribuables wallons ont reçu l'avertissement-extrait de rôle – exercice d'imposition 2004, période imposable 2003 – relatif à la taxe sur les logements abandonnés.

Il semble cependant que tous les Wallons ne soient pas placés sur un pied d'égalité, mais j'attends votre réponse avec impatience, Monsieur le Ministre.

Est-il en effet exact que 200 communes ont accepté de collaborer au recensement, tandis que pour les autres, la Région wallonne a dû pallier rapidement la situation et procéder elle-même au recensement, sans capacité d'être exhaustive, bref un peu à la «grosse louche» sur base des absences de domiciliation ?

D'autres exercices d'imposition seront-ils concernés, comme semble l'indiquer l'article 4 du projet de décret abrogeant la taxe sur les logements abandonnés ?

Lors de la discussion parlementaire, vous avez défendu avec force l'idée que la Région ne saurait pas mettre en œuvre la taxe compte tenu des problèmes inhérents à sa perception.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Force et beauté !

M. Milcamps (PS). – Je vous ai relu encore ce matin. Vous avez presque convaincu la minorité à l'époque, en disant qu'on ne saurait pas mettre en œuvre cette taxe. Vous avez également évoqué d'énormes problèmes juridiques auxquels des solutions partielles ont été apportées depuis lors. Je connais – et je pense que c'est assez révélateur de la situation à laquelle on est confronté aujourd'hui en Wallonie – un propriétaire de logements situés dans deux communes différentes. Pour des raisons personnelles, il a décidé de les laisser inoccupés pendant un certain temps, c'est donc un choix de famille, depuis deux ou trois ans. Il est taxé pour un des immeubles, mais il ne l'est pas pour l'autre. C'est l'illustration de l'iniquité à laquelle je faisais référence, même si, ici, en l'occurrence, cela ne concerne qu'un seul contribuable.

J'aimerais donc avoir votre point de vue à ce sujet. J'ai eu confirmation ce matin, Monsieur le Ministre, suite à des contacts avec vos services, que des immeubles resteront non taxés parce que la commune n'a pas collaboré ou a collaboré tardivement, ces immeubles ne seront en fait jamais taxés.

M. Severin (MR). – Partiellement.

M. Milcamps (PS). – Non, jamais ! C'est terminé, on est arrivé à l'échéance légale et ces établissements ne seront jamais taxés. Pour moi, il y a là quelque chose d'inéquitable au niveau de la Région wallonne : les communes qui ont été les plus dynamiques ont engendré la taxation. Dans les communes qui n'ont pas voulu collaborer avec la Région wallonne, les propriétaires d'immeubles inoccupés ne seront pas taxés. Il y a manifestement un problème.

M. Severin (MR). – À l'avenir, bien, quand même ?

M. Milcamps (PS). – Oui, à l'avenir, si la commune le souhaite, mais pour le moment, il s'agit d'une taxe régionale et une taxe régionale, pour moi, elle concerne tous les Wallons placés dans une situation identique.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Et qu'est-ce que vous demandez ? *(Rires.)*

M. Milcamps (PS). – Je vous demande si c'est équitable ou inéquitable.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Monsieur le Président, chers Collègues, j'espère que c'est la dernière fois qu'on m'interroge sur ce sujet. On a tellement parlé des logements inoccupés dans ce Parlement, en Commission ou en séance publique.

En fait, un jour, dans le cadre de ce qu'on a appelé la paix fiscale, on a fait le choix du retour de cette matière à la Région. Je pense que ce n'est pas le choix le plus heureux qu'on ait fait, mais c'est comme ça !

Dans le cadre de la tentative de mise en œuvre de cette taxe, nous avons confronté à cette question : comment connaître un logement inoccupé en Wallonie, au départ de Namur ? Réponse simple : impossible ! D'où cette démarche : *«Mesdames, Messieurs, les responsables communaux, travaillez-vous avec la Région ?»*. On interroge les 262 communes et 207 marquent leur volonté de participation. Elles mar-

quent encore leur volonté à des titres divers. En effet, que constate-t-on début 2000 ? Quatre-vingt-neuf communes avaient réellement commencé le recensement en 2002, 68 en 2003 et 1 en 2004. Par conséquent, 158 communes avaient décidé d'agir sur les 207. Un rappel a été adressé aux 49 communes restantes, le 16 janvier de l'année suivante. En ce qui concerne les 55 autres communes, on le savait avant et cela s'est avéré exact, il est impossible de se substituer celles-ci. C'est pourquoi on a dit aux communes qu'elles obtiendraient environ 50 % du produit pour leur contribution.

Alors, sur base de cela il a été décidé – et je m'en réjouis – que les communes seraient à nouveau compétentes pour taxer ou pas, selon leur décision, les logements inoccupés.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – C'est la démonstration que cette taxe est absolument inéquitable. Je pense que la Région wallonne, je vous le dis franchement, par rapport aux 5 ou 6 milliards du budget wallon, aurait dû l'abandonner. Pourquoi la Région wallonne s'est-elle acharnée à appliquer cette taxe pour un dernier exercice fiscal ?

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Pas le dernier. Depuis 2002 …

M. Milcamps (PS). – Oui, mais c'est «chronique d'une taxe non annoncée». Franchement, je pense que cette taxe ne devait pas être appliquée par la Région wallonne et donc, forcément, on devait …

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Elle n'aurait jamais dû l'être.

M. Milcamps (PS). – Elle n'aurait jamais dû l'être, nous sommes bien d'accord. Vous avez été, Monsieur le Ministre, le premier à dire, en commission – j'ai lu votre déclaration, vous avez souvent l'honnêteté de reconnaître vos positions intellectuelles – qu'elle était pratiquement inapplicable.

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – J'ai dit inapplicable, je n'ai pas dit inéquitable.

M. Milcamps (PS). – Oui, mais dès lors qu'elle est inapplicable, qu'elle est appliquée partiellement et que les contribuables wallons ne sont pas sur un pied d'égalité, pour moi, elle est inéquitable. Cette taxe fera probablement l'objet de recours …

M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics. – Ça, je n'en ai aucun doute, mais tout fait l'objet de recours aujourd'hui.

M. Milcamps (PS). – Oui, Monsieur le Ministre, vous connaissez la taxe sur la radioredevance et les problèmes qu'elle a engendré. Est-il utile, pour la Région wallonne, d'engranger certaines recettes alors que manifestement, elle pourrait, dans deux ou trois ans, en fonction des recours qui seront introduits, les perdre ? C'est spéculer dans le vide. Cette taxe aurait dû être abandonnée par la Région wallonne dès lors que cette dernière avait la certitude que sa perception serait plus efficace au niveau des communes. C'est mon point de vue. Je pense que l'on connaîtra des problèmes dans les semaines et dans les mois qui viennent.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «L'ANNULATION DE LA VISITE DU DALAÏ-LAMA EN BELGIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'annulation de la visite du dalaï-lama en Belgique».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Ministre, il paraît à première vue difficile de comprendre pour quelle raison le chef spirituel du bouddhisme tibétain, par ailleurs symbole vivant de la paix, ne vient pas en Belgique, alors qu'il s'est rendu en France et au Canada, deux pays qui entretiennent aussi des relations commerciales avec la Chine.

Enfin, est-ce vraiment si difficile à comprendre ? Le voyage diplomatique et commercial des autorités

belges en Chine à la même époque semble difficilement étranger à cette insolite annulation.

Mon sentiment, dès lors, est qu'il y a deux vitesses dans la politique étrangère aujourd'hui, voire plusieurs. Tout le monde court en Chine, pour passer des contrats commerciaux. Certains, dont la Belgique, veulent lever l'embargo sur les armes en Chine, dans un pays qui vient, il y a 15 jours, d'exécuter dans un stade de football, devant 100.000 personnes, 200 personnes condamnées en matière de droit commun. C'est une petite parenthèse, mais cela me heurte profondément qu'au nom d'impératifs purement économiques, aujourd'hui, on accepte de passer totalement sous silence la violation systématique des droits de l'homme dans ce pays.

Je sais que je serai marginalisé en tenant ce type de discours puisque la plupart des pays courent là-bas pour essayer de s'accaparer les marchés les plus intéressants, sauf qu'à terme, on verra bien quelle sera la logique de délocalisation d'un certain nombre d'entreprises en Chine.

M. Bayenet (PS). – Ce qui est clair, c'est que le progrès économique avance souvent avec le progrès démocratique !

M. Wesphael (Écolo). – Si le progrès économique consiste à tolérer qu'on exécute 200 personnes devant 50.000 supporters dans un stade de foot, je ne trouve pas que, depuis dix ans qu'on renoue des relations privilégiées avec la Chine, il y ait un progrès au niveau des Droits de l'homme, je tiens à le souligner. Au contraire, j'ai l'impression que les dirigeants de ce pays ont aujourd'hui un boulevard devant eux pour faire ce qu'ils veulent.

Rappelons-le, le dalaï-lama était attendu essentiellement à Charleroi et à Huy, où des milliers de places étaient déjà, semble-t-il, réservées. D'où la mise en place d'une vaste organisation coûteuse et réduite manifestement à néant. Ceci ne relève évidemment pas de la responsabilité de la Région wallonne.

Le tort causé à notre image internationale n'est pas nul non plus, si prompts que nous sommes parfois à donner des leçons de vertu aux autres.

Beaucoup de courriers, d'e-mails et de coups de téléphone sont parvenus aux organisateurs pour les soutenir. Certains suggèrent précisément aux organisateurs d'organiser un événement qui aurait pour vocation d'exprimer des valeurs de paix, de non-violence et d'harmonie, valeurs auxquelles tiennent la majorité de nos concitoyens et qui prévalent sur les considérations de type économique ou financier. Du moins pouvait-on faire cet effort pour accueillir le dalaï-lama. Ainsi on peut lire sur le site des organisateurs de la venue du dalaï-lama, en date du 16 janvier : *«Nous formulons un appel aux artistes qui voudraient participer à cet événement.»*.

D'une manière générale, on a peu entendu, me semble-t-il, le Gouvernement wallon quant à l'annulation de cette visite. Je voudrais dès lors poser deux questions à Mme la Ministre.

Le Gouvernement a-t-il été associé, d'une manière ou d'une autre, aux démarches ayant abouti à l'annulation de cette visite, par exemple, en raison d'intérêts commerciaux en termes de marchés à l'exportation ?

Le Gouvernement wallon est-il prêt, en participant, d'une manière ou d'une autre, à l'événement qui semble se mettre en place, à soutenir une démarche tendant à démontrer que la tradition d'accueil, la chaleur et l'ouverture d'esprit wallon ne sont pas de vains mots ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, je vais répondre à vos deux questions comme je l'ai fait à votre collègue, M. Josy Dubié, le 2 mars dernier.

D'emblée je réponds à la première partie de votre question : comme Ministre des Relations extérieures du Gouvernement wallon, je n'ai été en aucune façon associée aux démarches que le Gouvernement fédéral a entreprises en direction du dalaï-lama, puisqu'il ressort de la réponse du Ministre fédéral des Affaires étrangères, le 17 février dernier au Sénat, que de telles démarches ont bien été faites.

Comme vous, j'ai été étonnée par les circonstances qui ont amené le Gouvernement fédéral à entreprendre ces démarches et, en même temps, j'ai été impressionnée par le souci constant du dalaï-lama de ne pas interférer et de ne pas porter atteinte aux relations entre États.

Dès que cette affaire a été connue, j'ai tenu à faire savoir aux responsables de l'Institut tibétain avec lesquels mon cabinet est en contact depuis le 7 février, qu'à mes yeux, la liberté d'expression doit être défendue comme une valeur fondamentale et avant tout.

Je leur ai également signalé que j'estimais souhaitable, comme vous l'avez mentionné, que la visite du dalaï-lama en Belgique soit reprogrammée et je leur ai fait connaître ma disponibilité pour appuyer leurs démarches en ce sens. Je réponds ainsi, je pense, à la deuxième partie de votre question.

Suite aux contacts que mes collaborateurs ont eus, je sais que le dalaï-lama est soucieux de préserver le caractère apolitique et spirituel de sa visite. En d'autres termes, il ne souhaite pas *a priori* recevoir d'invitation, que ce soit du Gouvernement fédéral, de celui de la Communauté française ou de la Région wallonne.

J'ai bien noté que mon collègue flamand avait décidé de lancer une invitation en bonne et due forme. La question reste ouverte, mais je ne souhaite en tout cas pas me trouver en contradiction avec la volonté et le souhait du dalaï-lama lui-même et l'amener, malgré lui, à modifier la nature de sa visite.

Par contre, nous sommes convenus, avec les organisateurs de la visite, de rester en contact et d'examiner comment nous pourrons soutenir cette visite, par une collaboration sur des activités concrètes, le cas échéant.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

PROJETS DE MOTION
DÉPOSÉS EN CONCLUSION
DE L'INTERPELLATION
DE M. KUBLA À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LES CONCLUSIONS
DE L'ÉTUDE McKINSEY»
PAR MM. MILCAMPS ET CONSORTS
(Doc. 93 (2004-2005) - N° 1)
ET PAR Mme CORNET ET CONSORTS
(Doc. 94 (2004-2005) - N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les conclusions de l'étude McKinsey».

La première motion, pure et simple, de MM. Milcamps et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 93 (2004-2005) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de Mme Cornet et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 94 (2004-2005) - N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Milcamps et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

48 membres prennent part au vote.

35 membres répondent oui.

13 membres répondent non.

Ont répondu oui :

M. Luperto, M. Taminiaux, M. Bayenet, Mme Docq, M. Devin, M. Collignon, M. Ficheroulle, M. Delannois, M. de Saint Moulin, M. Deghilage, M. Milcamps, M. Furlan, M. Meureau, M. Avril, M. de Lamotte, M. Lebrun, Mme Corbisier-Hagon, M. Gennen, M. Thissen, M. Etienne, Mme Fassiaux-Looten, M. Marchal, M. Barvais, M. Smal, M. Istasse, Mme Tillieux, Mme Colicis, M. Dehu, M. Wacquier, M. Happart, M. Grommes, M. Di Antonio, M. Langendries, M. Fourny, M. Walry.

Ont répondu non :

M. Severin, M. Neven, M. Fontaine, Mme Lissens, M. Cheron, Mme Bidoul, M. Crucke, Mme Defalque, M. Borsus, M. Ancion, M. Miller, Mme Cornet, M. Pire.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux demain à 14 heures. Bonne soirée.

– *La séance est levée à 18 heures 11 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à demain, 14 heures.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

Asbl	Association sans but lucratif
Bofas	Fonds d'assainissement des sols des stations-service
CA	Conseil d'administration
CPAS	Centre public d'aide sociale
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DGA	Direction générale de l'agriculture
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DNF	Division nature et forêts
DNF	Division nature et forêts
DPE	Division de la police de l'environnement
Horeca	Hôtels, restaurants, cafés
Ipalle	Intercommunale de propreté publique des régions de Pérulwez, Ath, Leuze, Lessines et Enghien
MET	Ministère wallon de l'Équipement et du Transport
MR	Maison de repos
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OIP	Organisme d'intérêt public
Smur	Service médical d'urgence
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
UAB	Unité antibraconnage